



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

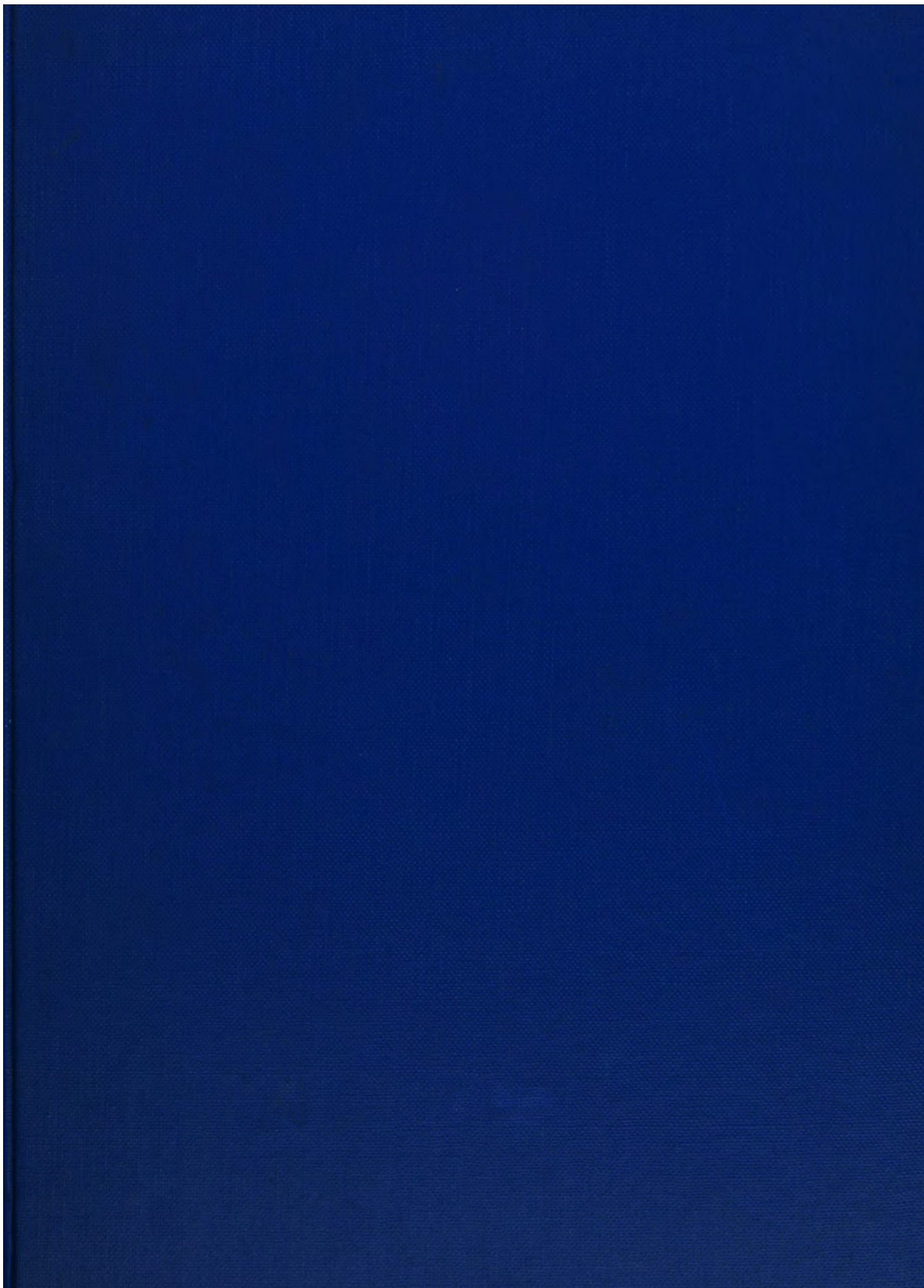
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





TNR 15132
~~A/2 7952 B. 1~~

NOTICE
D'UN LÉGENDIER FRANÇAIS

CONSERVÉ

À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG

NOTICE
D'UN LÉGENDIER FRANÇAIS

CONSERVÉ

À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG

PAR

M. PAUL MEYER

TIRÉ DES NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES
TOME XXXVI



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC



NOTICE
D'UN LÉGENDIER FRANÇAIS

CONSERVÉ

À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Le manuscrit français 35 de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg est un fort beau livre ayant à peu près le format d'un petit in-folio (0 m. 333 sur 0 m. 234). Les pages sont à deux colonnes dont chacune contient 42 lignes. Les divers morceaux dont se compose le recueil commencent chacun par une lettre historiée ou par une miniature ordinairement divisée en quatre compartiments. L'écriture, très soignée, appartient à la seconde moitié du XIII^e siècle ; je ne me hasarderais pas à préciser davantage. On en jugera, du reste, par le fac-similé joint au présent mémoire. Les feuillets ont été numérotés au verso, dans la marge supérieure, par une main contemporaine de l'exécution du manuscrit, probablement par le rubricateur. Le dernier feuillet coté porte le n^o *cclxxxv*. Suit un feuillet en partie écrit qui n'a pas été compris dans le foliotage. Le livre devrait donc comprendre 296 feuillets. Mais le mérite des miniatures dont il est orné a tenté des amateurs indéliçats : nombre de feuillets ont disparu, sans compter ceux qui ont été mutilés par l'enlèvement d'une miniature ou d'une lettre historiée. Postérieurement à ces mutilations, au XVIII^e siècle, le manuscrit a été paginé en chiffres arabes. Il n'avait plus alors que 255 feuillets⁽¹⁾. C'est d'après cette

⁽¹⁾ Manquent les ff. xij, xiiij, xlv, cviiij, cix, cxxxj à cxxxiiij (inclusivement), cxxxvij, cxxxix à cxliij, cxlvj, cxlviiij, cxlix, clj,

cliiij, clx, ccj, ccij, ccvij, ccviiij, cexlj à cexlviiij, cclxxiiij à cclxxx. La nouvelle pagination comprend les deux feuillets de la table

seconde pagination que seront indiqués les extraits cités ci-après, mais j'aurai soin de donner la concordance avec l'ancienne pagination. En tête du volume, deux feuillets de garde contiennent une table des légendes écrite vers la fin du XIV^e siècle. Le verso du dernier feuillet renferme aussi une autre table, un peu plus ancienne, mais incomplète. La fin devait se trouver sur un feuillet de garde enlevé.

Je ne sais rien de l'histoire de ce manuscrit, sinon qu'il a été acheté à Paris, en 1777, par Dubrowsky⁽¹⁾, comme l'atteste une note écrite sur la première page (*Ex Musæo Petri Dubrowsky, 1777, Parisiis emptum*). Il était digne de figurer dans la librairie de Charles V ou dans celle de Jean, duc de Berry, mais il ne paraît pas dans les catalogues que nous possédons de ces deux collections⁽²⁾.

La langue ne présente aucun caractère notable : c'est le français de Paris, ou, pour éviter une détermination trop précise, celui de la France centrale ou de la Champagne. Le copiste prononçait de même façon *en* et *an*, car il écrit *evengile*, *evengelistre*, et, inversement, *ancre* (fol. 30), *samble* (fol. 80 b), *repantissent*, *pansée* (fol. 80 d).

Le manuscrit de Saint-Pétersbourg contient six recueils distincts :

I. (Fol. j à cxxxj.) Un légendier classé approximativement selon un ordre méthodique qu'on peut qualifier de hiérarchique : les légendes des Apôtres, puis celles d'un certain nombre de martyrs et de confesseurs. Il y a en tout 30 légendes, entre lesquelles ne figure aucune vie de sainte.

II. (Fol. cxxxij, actuellement en déficit, à clxxvj.) Cette partie renfermait, quand le manuscrit était entier, 68 légendes extraites du Légendier français classé selon l'ordre de l'année liturgique que j'ai fait connaître dans une pré-

initiale, qui est bien postérieure au manuscrit et n'a par conséquent pu être comprise dans l'ancienne pagination.

⁽¹⁾ Pierre Dubrowsky, attaché à l'ambassade russe à Paris, réussit à se procurer en 1791, en des circonstances qui sont mal connues, un grand nombre de manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, choisis parmi les plus précieux, et

d'importants recueils de pièces historiques. Il les céda vers 1805 au gouvernement de son pays. (Voir Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, II, 52.) Mais le manuscrit dont nous nous occupons ne paraît pas venir de Saint-Germain, puisqu'il aurait été acheté à Paris en 1777.

⁽²⁾ Les premiers mots du second feuillet sont : *deuable. Quant Noirons veoit...*

cédente notice⁽¹⁾. Ce nombre s'est trouvé réduit à 49 par suite des mutilations que le livre a subies.

III. (Fol. clxxvij à ccxix.) Autre recueil de 14 légendes, qui peut être considéré comme une suite du recueil I.

IV. (Fol. ccxix *d* à cclxv.) Vies et dits des Pères du désert, d'après saint Jérôme et Rufin. A cette compilation sont joints, comme en d'autres manuscrits, quelques morceaux d'une origine plus récente et une version de l'*Itinerarium Antonini martyris*.

V. (Fol. cclxv à cclxxxviii *b*.) Barlaam et Josaphat, mise en prose d'un poème français.

VI. (Fol. cclxxxviii et suiv.) Légendes des saintes Agathe, Luce, Agnès, Félicité.

I. — LÉGENDIER CLASSÉ MÉTHODIQUEMENT.

Ce petit recueil (il n'a en tout que 30 légendes) présente des rapports certains avec plusieurs des légendiers français qui nous sont parvenus. Et d'abord avec un légendier dont nous avons deux copies à peu près identiques dans les mss. 770 de Lyon et 1008 de Tours. Ces deux livres ayant été décrits en détail⁽²⁾, il sera facile de vérifier que les quatorze premiers articles du manuscrit de Saint-Pétersbourg correspondent à peu près rigoureusement aux quatorze premiers articles des manuscrits de Lyon et de Tours⁽³⁾. J'ai du reste donné, dans la description qui suit, la concordance avec le manuscrit de Lyon⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Notices et extraits des mss.*, t. XXXVI, p. 1 et suiv.

⁽²⁾ Pour le manuscrit de Lyon, voir *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1888, p. 79 et suiv.; pour le manuscrit de Tours, voir le même *Bulletin*, année 1897, p. 44 et suiv. Le recueil français, dans ce dernier manuscrit, commence à l'article 5, les quatre premiers articles étant italiens.

⁽³⁾ Les différences sont minimes. Elles consistent principalement en ce que les vies de saint Thomas et de saint Longin ne sont pas à la même place dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg et dans les manuscrits de Lyon et de Tours.

⁽⁴⁾ J'y ai ajouté la concordance avec le ms. B. N. fr. 6447, quoiqu'il ne soit pas apparenté de près avec le manuscrit de Saint-Pétersbourg,

Les manuscrits de Lyon et de Tours ont été écrits dans le nord de l'Italie. De plus, il existe à la Bibliothèque nationale (fr. 686) un manuscrit, également italien d'origine, qui renferme quatorze légendes, dont les six premières sont, pour les leçons comme pour le classement, identiques aux six premiers articles de Lyon et de Tours. On aurait donc pu supposer que ces trois recueils représentaient plus ou moins complètement un petit légendier formé avec des éléments français par un compilateur italien. Cette hypothèse ne serait pas fondée, puisque le manuscrit de Saint-Pétersbourg, qui présente les mêmes éléments dans le même ordre, ou peu s'en faut, a été très certainement exécuté en France.

A partir de l'article 15, le manuscrit de Saint-Pétersbourg présente des rapports intermittents avec quelques autres légendiers, notamment avec le ms. 307 d'Arras, avec un manuscrit de Dublin non encore décrit, et avec le ms. 587 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, décrit, mais selon un système fort incommode, dans le récent catalogue de cette bibliothèque⁽¹⁾.

Ces résultats ne laissent pas de présenter quelque intérêt; mais ce qui donne au recueil de Saint-Pétersbourg une valeur toute particulière, c'est qu'on y trouve deux légendes que je n'ai, jusqu'à ce jour, rencontrées nulle autre part : les vies de saint Paul l'ermite et de saint Quentin. La seconde n'a pas d'importance spéciale, mais il en est autrement de la première. Celle-ci, en effet, est précédée d'un prologue où il est dit que la traduction de la vie de saint Paul l'ermite a été translaturée de latin en roman, d'après saint Jérôme, par ordre du bon comte Philippe de Namur, martyr. Il s'agit indubitablement de Philippe, marquis de Namur, mort en 1212, qui assurément ne fut point martyr au sens ecclésiastique, mais qui, à ses derniers moments, se soumit à une très dure pénitence, et mourut en odeur de sainteté⁽²⁾. On est fort mal

parce que, dans ma notice du ms. 6447 (*Notices et extraits*, XXXV, 2^e partie), j'ai donné quelques références bibliographiques qu'il ne m'a pas paru utile de répéter dans les pages qui suivent.

⁽¹⁾ Ce manuscrit, que je me propose d'étudier dans l'appendice de la présente notice, renferme en réalité deux recueils absolument distincts, ce que la description ne permet pas

de reconnaître, les légendes de ces deux recueils étant fondues, dans le catalogue, en une seule série alphabétique.

⁽²⁾ Césaire de Heisterbach raconte qu'au moment de mourir il pria ses confesseurs de lui mettre la corde au cou et de le traîner sur la place publique, disant : « Sicut canis vixi, dignum est ut moriar sicut canis. » Et il se fit porter, pour y mourir, dans la plus pauvre

renseigné sur l'origine de ces traductions anonymes en prose des vies de saints, qui occupent dans notre vieille littérature française une si large place. Sans doute, on peut légitimement supposer qu'elles ont des auteurs différents et sont sorties de centres divers; mais, jusqu'à présent, nous ne possédons guère d'indication positive que pour une seule de ces traductions, celle de la compilation de Calixte II sur saint Jacques de Galice (vie, miracles et translation), faite en 1212 par Pierre (de Beauvais), par ordre de la comtesse Yolande de Saint-Paul⁽¹⁾. Le prologue de la vie de saint Paul l'ermite nous fournit donc un jalon très précieux pour l'histoire des légendes en prose française, d'autant plus que cette vie n'est probablement pas la seule que Philippe de Namur ait fait traduire. On savait d'ailleurs que la région de Namur et de Liège a été, dès le commencement du XIII^e siècle, un foyer important de littérature romane. Baudouin VIII, comte de Flandre, et Baudouin IX (celui qui fut empereur de Constantinople) sont connus par leurs goûts littéraires⁽²⁾. Il n'est nullement surprenant que Philippe de Namur, fils du premier et frère du second, ait fait traduire des œuvres hagiographiques⁽³⁾.

1. (Fol. 3, anc. j.) *Ci coumence la desputoison de saint Paul contre Symon Mague. Quant sainz Pols fu venus a Roume, li Juif vindrent a lui. . . .*

(Lyon 770, art. 1; 6447, art. 7.)

2. (Fol. 7 c, anc. v.) *Si coumence la passion saint Pierre, et coument Noirons, li très fel empereres, les (sic) fist occire. D'entendre la glorieuse passion saint Pierre l'apostre. . . .*

(Lyon 770, art. 2; 6447, art. 8.)

3. (Fol. 11 b, anc. ix.) *Ci coumence la passion saint Pol l'apostre. De la passion saint Pol saichent tuit creant en Nostre Seignor. . . .*

(Lyon 770, art. 3; 6447, art. 9. — La fin, environ deux colonnes, manque dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, par suite de l'enlèvement des feuillets xij et xij.)

maison de la ville (*Dialogus miraculorum*, dist. secunda, cap. xvii; éd. Strange, I, 86). Cf. *Art de vérifier les dates*, éd. in-fol., III, 117.

⁽¹⁾ Voir ma Notice sur deux manuscrits du marquis de La Clayette, dans les *Notices et extraits*, XXXIII, 1^{re} partie, p. 23.

⁽²⁾ Voir la préface de *L'Esconfle* (Société des anciens textes français), p. xxxiv-xxxv.

⁽³⁾ Philippe de Namur étant qualifié de martyr dans le prologue, la traduction est nécessairement postérieure au 9 décembre 1212, date de la mort du comte; mais l'œuvre entreprise par l'ordre de celui-ci comprenait probablement plusieurs légendes, et il est bien possible et même probable qu'elle ait été commencée du vivant de Philippe.

4. (Fol. xij⁽¹⁾.) *Passion de saint Jean l'Évangéliste.* Le commencement fait défaut par suite de la perte des folios xij et xiiij. Le texte commence ainsi au folio 14 (ancien xiiij) : lumez et les forsenez delivrez dou deuble. Mais ces vertuz ne pueent mie avoir cil qui volent avoir les terriennes richescs

(Lyon 770, art. 4; 6447, art. 11. — Les lignes citées se retrouvent au folio 135 b de ce dernier manuscrit.)

5. (Fol. 16, anc. xvj.) *Ci coumence la passion saint Mathieu l'evangelistre.* Voirs est que Diex a cure des homes, mès plus a il cure des ames que des cors

(Lyon 770, art. 5; 6447, art. 13.)

6. (Fol. 20 c, anc. xx.) *Ci coumence la vie et la passions de saint Symon et de saint Jude.* Bien avez oï et entendu coment, après le haut jor de l'ascension Nostre Seignor Jesu Crist et après l'avenement dou Saint Esperit

(Lyon 770, art. 6; 6447, art. 14. — Le début, dans ce dernier manuscrit et dans plusieurs autres, diffère légèrement de celui que nous offrent les manuscrits de Saint-Pétersbourg et de Lyon.)

7. (Fol. 25 b, anc. xxv.) *De S. Phelippe l'apostre qui s'en ala en Sicche.* Douce chose et bonne est a oïr parler des oeuvres Nostre Seignor et des vies et des saintes passions des sainz apostres

(Lyon 770, art. 8; 6447, art. 15, avec une variante au début. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg est conforme à celui de Lyon.)

8. (Fol. 26, anc. xxvj.) *Ci coumence la passion saint Jaque le petit, le benoist apostre Nostre Seignor.* Au tens que li saint apostre preecherent la sainte evengile par le monde et anonçoient la sainte loi Nostre Seignor par toutes terres, sainz Jaques, qui estoit apelez Justes par son non, estoit demourez en la terre de Jerusalem

(Lyon 770, art. 9; 6447, art. 16, avec une variante au début. Saint-Pétersbourg et Lyon sont conformes.)

9. (Fol. 27, anc. xxvij.) *Ci coumence la vie et la passion mon seignor saint Jaque le Grant, que li pelerin requierent.* Après le jor de la sainte Pentecoste, que li sainz Esperiz fu descenduz sor les apostres, et que Nostre Sires lor ot ensaignies toutes les mennieres des langaiges et lor ot coumandé qu'il alassent preechier la sainte evengile par tout le monde, mes sires sainz Jaques fu envoieez en Galice par l'anoncement dou Saint Esperit

La translation commence ainsi :

(Fol. 29 c, anc. xxix.) *Que li deciple l'apostre l'emporterent, quant il fu ocis, a la mer.*

⁽¹⁾ Je rétablis les numéros des feuillets man- se trouvent au commencement et à la fin du
quants, ici et ailleurs, à l'aide des tables qui manuscrit.

Quant li apostres fu decolez, par le coumandement Abiathar et Herode, ensamble son deciple qui Josias avoit non ⁽¹⁾, li cors de lui remest ou lieu la ou il avoit esté tuez. . . .

Suivent les miracles.

(Fol. 30 b, anc. xxx.) *Ci coumence des miracles que Nostre Sires a faiz por mon seignor saint Jaque le Grant.* Or nous convient venir aus hanz miracles que Nostre Sires Jesu Criz fist por le beneoit apostre en maintes contrées et en maintes estranges regions, puis qu'il fu trespassez de ceste mortel vie, si come sainz Kalixtes, li beneoiz apostoiles, le raconte, qui dit que li un avindrent en Galice, li un en France, li autre en autre terre, li autre en Lombardie, li autre en Honguerie, li autre outre les .iij. mers, li autre par estranges terres, si com li sainz apostoles les oï dire et aprist a ceus qui les avoient oïz et veüz a lor propres ieuз, liquel, encore soient il bel a oïr, encor doivent il estre plus bel a retenir. Et si saichiez que se je voloie raconter toz les miracles que Diex a fait (*sic*) por le beneoit apostre et les lieux ou il ont esté fait, ainçois me faudroit parchemins et ancre et langue et mains que li examples de ses miracles ne feroit; et por ce les doit on oïr volentiers et entendre, car es granz biens de lui et es miracles puet on mainz granz profiz retenir et aprendre.

Des .xx. homes que sainz Jaques delivra de prison. Il avint que au tens Adefons, qui sires et rois estoit d'Espagne. . . .

Le ms. 770 de Lyon termine cette série de récits par le miracle du jeune homme pendu pour un crime qu'il n'avait pas commis et gardé de mort par saint Jacques (*Bulletin*, 1888, p. 87). Ce miracle se trouve dans Saint-Pétersbourg, au folio 32, mais le même manuscrit poursuit la traduction des miracles jusqu'à la fin du texte latin. Le dernier est intitulé : « D'une fame qui fist .j. gastel le jor de la feste saint Jaque, qui saingna » (fol. 38 b); cf. AA. SS., juillet, VI, 58 f, et ms. 6447, fol. 147 d. Plusieurs de ces miracles sont précédés, dans la traduction, de courts préambules rédigés par le traducteur, de façon à former des récits indépendants. Ainsi, fol. 34 : « Mout fait bon oïr et entendre les hanz miracles de mon seignor saint Jaque, car en i puet maint bon exemple prendre a l'oïr. Et por ce vos di je que il avint, l'an de l'incarnation .m.cvii. anz, que uns marcheanz. . . » (Cf. AA. SS., juillet, VI, 53 bc.)

(Lyon 770, art. 10; 6447, art. 12. Ce dernier manuscrit présente, au début de la « Vie et passion », une leçon différente.)

⁽¹⁾ C'est ainsi qu'il faut ponctuer : 6447 (fol. 139 c) : « avoec son disciple Josyam ».

10. (Fol. 38 *b*, anc. xxxviii.) *Ci coumence la passion mon seignor saint Berthelemieu l'apostre.* Quant Nostre Sires fu montez es ciaux, si com vos avez oï et entendu, et li apostre se departirent par le monde por preechier et anoncier la sainte evangile par l'amonestement dou Saint Esperit.

(Lyon 770, art. 11; 6447, art. 17, avec un début différent.)

11. (Fol. 41 *c*, anc. xli.) *Ci coumence la passion Longis qui navra Nostre Seignor ou costé.* Mout devoit volentiers chascuns qui crestiens est oïr et entendre de vrai cuer et par vraie pensée retenir les passions des vies des sainz apostres.

(Lyon 770, art. 14; 6447, art. 24.)

12. (Fol. 43, anc. xliij.) *Ci coumence la passion saint Marc l'evangelistre Nostre Seignor Jesu Crist.* Au tens que li saint apostres estoient espandu et departi par le monde por anoncier et preechier aus estranges genz, ce est a ceus qui ne croient en Dieu et la sainte evengile.

(Lyon 770, art. 12; la version que renferme le ms. 6447, art. 18, est différente. — Par suite de l'enlèvement des feuillets xliij et xlv, la fin de la légende manque dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, comme aussi le début de l'article suivant.)

13. (Fol. xliij.) *Vie de saint Thomas l'apôtre.* Cette vie, dans l'état actuel du manuscrit, commence à ces mots, au folio 44 (anc. xlvj) : rai ⁽¹⁾ trestout plainnement. Ensi com il lor ot dit vint li sainz apostres, et si lor ensaigna de toutes choses la vie parmenable, et si les baptiza en aigue beneoite.

(Lyon 770, art. 7; 6447, art. 21.)

14. (Fol. 48 *d*, anc. l.) *Ci coumence la passion saint Andrieu l'apostre Nostre Seignor.* Après le saint glorieus jor de la sainte ascension Nostre Seignor, et après le saint jor de la Pentecoste, que li apostre qui embeü estoient de la grace dou Saint Esperit.

(Lyon 770, art. 13.)

15. (Fol. 59 *b*, anc. lxx.) *Ci après coumence la vie saint Marcel, qui fu evesques de Ly-moges.* Au tens que Nostre Sires preechoit et ensaignoit les Juïs qui estoient de la lignie Benjamin en la terre de Jherusalem.

(Ms. d'Arras, art. 24; Romania, XVII, 385.)

16. (Fol. 67 *c*, anc. lxx.) *Ci coumence la vie saint Nicholas.* Toute creature qui en Nostre Seignor a fiance et creance doit volentiers oïr et entendre les vies et les oevres des sainz, car il est resons et droiture que, qui ot le bien, qu'il i praigne exemple de bien. . .

⁽¹⁾ Lire : [Et les enseigne]rai.

Suit la translation :

(Fol. 75, anc. lxxviiij.) *Ci coumence la translation saint Nicholas.* Ci coumence la translations mon seignor saint Nicholas, coument et en quel menniere ses sainz cors fu portez en la cité de Bar, la ou il est encore. Après toutes ces miracles et plusors autres qui ne sont pas ci escrites, avint que Nostre Sires, qui puissanz est sor toute creature, vost viseter et embelir la cité de Bar. . .

(Arras, 307, art. 19.)

17. Vie de saint Paul l'hermite, placée par erreur sous le nom de saint Antoine. Par contre, la vie de saint Antoine qui suit n'a pas de rubrique. Si, comme j'essaierai de le démontrer un peu plus loin en note, les deux vies ont été mises en français par le même traducteur, l'erreur s'expliquerait assez bien. On pourrait supposer que les deux vies avaient formé, à l'origine, un seul livre, ayant pour rubrique : *Ci commence la vie saint Paul l'ermite et saint Antoine*, ou l'équivalent. Dans cette hypothèse, la seconde vie n'aurait pas eu besoin de rubrique, et il serait arrivé que le copiste du manuscrit de Saint-Pétersbourg aurait, par négligence, omis une partie de la rubrique initiale. Je donne d'assez longs extraits de la vie de saint Paul, qui ne paraît pas se rencontrer ailleurs que dans notre manuscrit.

(Fol. 80 b, anc. lxxxiiij.) *Ci coumence la vie saint Antoine.* A ceus qui volentiers oient et entendent doit on conter les anciens faiz ou l'en puet granz exemples prendre en la vie des sainz peres, si que la memoire de lor bonnes oevres puissent (*sic*) lor cuers adoucir et ensuir les oevres par laquele (*sic*) l'en puet parvenir en la haute misericorde de Dieu, c'est la vie parmenable; mès a ceus qui de Dieu n'ont cure ne fait pas bon parler de lui ne de ces qui les oevres ont ensuïes par bien faire, car cil qui n'a talant de Dieu a pou de cure de ses sainz. Et por ce ne conte l'en pas⁽¹⁾ les paroles douces ne les granz faiz ne les vies que li saint ont menées ne les oevres qu'il ont faites ça en arrieres et feront encor por les ames sauver, car ce seroit chose perdue, car entendre n'i vouldroient ne ne voelent. Et bien saichiez que parole est bien perdue qui n'est de cuer oïe, mais a ceus qui l'entendent vouldrai ge conter, por ce qu'il le retaignent et bons exemples i praignent, si com li bons cuens Phelippes de Namur martyrs les a faiz translater de latin en roumanz après saint Jherome qui ensi en coumence :

Entre⁽²⁾ les plusors a esté mainte questions souvent et mainte doutance qui premiers coumença religion d'ermite. Li plusor qui ça arriere hautement voloient enquerre et

⁽¹⁾ Il faudrait suppléer [*a ceus*]. — ⁽²⁾ Ici commence la traduction du texte de saint Jérôme.

demander disoient qu'ele coumença a Elye le prophete et a saint Jehan Baptiste, mès Elye selonc ce qu'il nos samble, fu plus que moignes ne hermites, et sainz Jehans ausis, car il coumença approphecier, si com les escritures tesmoignent, dès lors qu'il estoit ou ventre sa mere. Et por ce di ge qu'il fu prophetes et plus que hermites. Li autre dient et afferment, et li pueples s'i assent, que sainz Antoinnes fu coumencement de ceste oevre et chiés; et c'est voirs em partie, et il ne fu pas tant devant les autres hermites com il coumença devant touz a faire et ensieurre les oevres d'ermitaige. Amathas et Akaries, ki furent deciple saint Antoine et qui l'ensevelirent et enfoient, distrent et tesmoignent que sainz Pols, qui fu d'Ethenes nez, coumença premiers la regle et les oevres d'ermitaige a faire et ensieurre, et racontent plusors choses qui li avindrent, et qu'il soffri, dont oiseuse chose seroit a raconter, la ou il habitoit en une fosse, et que si chevul le covrirent jusqu'a terre, nen avoit autre vesteüre. Et por ce vos conterons .j. pou de lui et de sa vie, et si laisserons a dire de saint Antoine jusqu'a tant que nos en conterons et dirons plus enterinement⁽¹⁾.

Maintes eglises furent gastées par la tempeste de l'ennemi en la terre d'Egypte et de Thèbes⁽²⁾. El tens que Deciens et Valeriens estoient empereor a Roume, qui saint Cornille martyrizerent et saint Crispinien en la cité de Cartage, en cel tens desirroient li crestien et voloient morir por Nostre Seigneur par merite, mais li ennemis ne voloit pas que cil qui desirroient a morir por merite fussent maintenant ociz, ainz voloit que l'en lor feist soffrir griés tormenz et longues painnes por ce qu'il se repantissent de la bonne pansée ou il estoient, car il ne voloient pas les cors, mès purement les ames, ensi com sainz Crispiniens dit et le tesmoigne, qui tesmoigne et demoustré en escriture, et le dit a ceux qui morir voloient : Il ne vos loist pas la mort a recevoir, mais por souffrir la grant cruauté, et vous en mousterons l'exemple d'un martyr qui se tenoit fermement a la loi Nostre Seignor et avoit soffrez griés painnes et griés tormenz. Et en la fin, quant li ennemis vit ce qu'il ne li vaudroit neant qu'il le poïst retourner de la bonne foi a la mauvese, il coumanda que l'en li liast les mains derrier le dos et si l'oinsist on de miel tout nu, et lors fust mis aux mosches a la grant chaleur dou soloil, et ensi dura sa vie longuement et souffri ensi

⁽¹⁾ Le traducteur s'écarte ici notablement de son texte, d'abord en ce qu'il supprime un passage (ci-après imprimé en italique) où saint Jérôme parle avec un singulier mépris de la vie de saint Antoine qu'il se proposait de traduire, ensuite en annonçant cette même vie, ce dont il n'y a pas un mot dans le texte de saint Jérôme :

Nonnulli hæc et alia, prout voluntas tulit, jactitant, subterraneo specu crinitum calcaneo tenus hominem fuisse, et multa quæ persequi otiosum est incredibilia fingentes. Quorum, quia impudens mendacium fuit, ne refellenda quidem sententia videtur.

Igitur, quia de Antonio tam græco quam romano stylo diligenter memoriæ traditum est, pauca de Pauli principio et fine scribere disposui, magis quia res omissa erat quam fretus ingenio.

⁽²⁾ Le manuscrit marque à tort un alinéa après ce mot; voici le texte :

Sub Decio et Valeriano persecutoribus, quo tempore Cornelius Romæ, Cyprianus Carthagine, felici cruore martyrium pertulerunt, multas apud Ægyptum et Thebaidem ecclesias tempestas sæva populata est. Voti tunc christianis erat pro Christi nomine gladio percuti.

grant dolor; et li autres jovenciaus qui a la foi et a la creance estoit dou tout abandonnez, cil fu amenez, par l'enhortement dou deauble, en .j. molt bel vergier, selonc le ru d'une fontenele, et s'i avoit grant planté de lis et de roses; et la le fist on aseoir sor .j. biau lit, soz .j. aubre, et aparler de plusors choses qu'il ne s'em poïst departir, jusqu'a tant que une fole fame, molt bele de cors et de viaire, i fu venue, et tantost com ele i fu venue, si le laisserent et guerpirent tout cil qui la estoient; et ele coumença acoler le jovencel molt doucement et a metre les mains et mennoier en tel lieu qui ne fait a dire n'a raconter, et ce faisoit la fole fame por ce qu'ele le deceüst, par le coumandement dou deauble. Li chevaliers Nostre Seignor ne sot qu'il poïst faire ne devenir: a pou que li deliz de la char ne le sormontoit, qui onques ne pot avoir esté (*fol. 81*) sormontez par nul torment que on li poïst faire soffrir, mais a la parfin fu il si espirez dou Saint Esperit et se porpensa en lui meïsmes, et tantost trespert sa langue d'oultre en oultre a ses denz et cracha a celi ou visage qui le baisoit en la face, et por ce le fist il que la très grantz dolors qu'il sentist li oïst en sus de lui la cholor et la volenté qu'il avoit de luxure...

Je transcris la fin, qui est plutôt une adaptation qu'une traduction de l'original latin :

(Fol. 83, anc. lxxxvj.) Ensi fina sainz Pols, li premiers hermites, com je vos ai conté et dit, et fu enseveliz et mis en terre par la main saint Antoine qui molt est prodome et de grant merite vers Nostre Seigneur. Et que feront li riche home qui tiennent les grantz patemoines et les riches palais de pierre et les riches robes de dras de diverses mennieres, quant cil fu touz tens en cele vesteüre com je vos ai conté, faite de fuele, et li sambloit qu'il ne li failloit nule chose? Il boivent a riches hennas de bons boivres, et cil bevoit a sa main l'aigue des fontaines et des ruissiaus, mès encontre celui qui povres estoit fu paradis aouverz, et enfers recevra ceus qui sont doré et plain de grantz richesses qui de Dieu n'ont cure. Sainz Pols gist povrement enseveliz, couverz de sablon et de terre, et de la se levera il et si venra ses cors proprement en parmenable gloire; et cil sont couvert en lor grantz tombes de pierre qui ardront ensamble aus et ensamble lor oeuvres el parmenable feu d'enfer. Miauz vauroit qu'il esparnassent les richesses qu'il ont tant amées et si n'ensevelissent pas les cors des riches dras, car ausi porrissent li cors des riches genz en dras de soie com en la terre pure. Qui c'onques list ceste chose, si li sovaïne de saint Jherome qui dit que se Nostres Sires li donnoit qu'il poïst sa volenté eslire et prendre, il esliroit et prendroit ainçois la cote saint Pol, ensamble ses desertes, que touz les dras de soie qui sont en touz les roiaumes. Or fine de mon seignor S. Pol, et puis coumence de saint Antoine⁽¹⁾.

(S. Jérôme, Migne, *Patr. lat.*, XXIII, 17. On ne connaît pas d'autre copie de cette version, qui se

⁽¹⁾ Ces derniers mots, qui forment en quelque sorte la transition de la vie de saint Paul à celle de saint Antoine, sont du traducteur. Il semble en résulter que le même écrivain a traduit les deux vies.

trouvait peut-être au début du ms. de Dublin, Trin. Coll. B. 2. 8., qui a perdu ses premiers feuillets et commence maintenant avec le second tiers environ de la vie de saint Antoine. — Pour une autre version, dont on a plusieurs exemplaires, voir la description du ms. Phillipps 3660, art. 60, dans *Notices et extraits*, XXXIV, 1^{re} partie, p. 193⁽¹⁾.)

18. Vie de saint Antoine, sans rubrique, connue jusqu'à présent par le ms. 307 d'Arras, où elle est incomplète.

(Fol. 83 b, anc. lxxxvj.) Sainz Antoinnes fu nez d'Egypte, et si ot mout haut home a pere, et a mere mout haute dame et de grant religion. Et si fu gardez et nouriz par grant diligence et par si grant cure qu'il ne cognoissoit nule chose se son pere non et sa mere et la maisnie de la meson. Et quant il fu enfes, onques ne fu enseigniez ne appris ensamble les enfanz des fables que les escritures contoient et que li poëte avoient dites et que en lisoit en escole. . .

Au verso du même feuillet se trouve le passage par lequel commence actuellement le texte d'Arras (*Romania*, XVII, 380) :

Li deables qui touz les biens desenhorte fu mout dolanz de ce qu'il veoit croistre si grant vertu ou jouvencel. Si pensa que ensi n'iroit pas la chose, ainz le decevroit, s'il onques pooit par (*fol. 84*) ses boidies et par ses tricheries. . .

(Arras, 307, art. 16, incomplet du début; c'était, jusqu'à présent, le seul exemplaire connu de cette version. Une autre copie, également mutilée au commencement, occupe les feuillets 1 à 9 du manuscrit de Trinity College, Dublin, B. 2. 8. Pour une autre version, voir *Trois légendiers*, etc., art. 42, dans *Notices et extraits*, XXXVI, 431.)

19. Vie de saint Mamès. La rubrique initiale a été enlevée avec la miniature. Toutefois, au recto, le texte est resté intact, mais naturellement il n'en est pas de même au verso. Le manuscrit porte *Maniers*; cette fausse lecture de l'*m* doit remonter à un texte antérieur, car le ms. de Dublin porte *Menier* et celui de Sainte-Geneviève *Maines*.

(Fol. 93 b, anc. lxxxvj.) Au tens que Aureliens li empereres enveoit par tout le monde ses prevoz et ses tiranz por ocirre par horrible (*sic*) tormenz et par griés painnes cez qui cres-

⁽¹⁾ On peut rappeler à ce propos que Baudouin II, comte de Guines, seigneur d'Ardes, avait fait traduire, dès la fin du XII^e siècle, par un certain Aufroi (Alfridus) la vie de saint Antoine : « Evangelia quoque plurima, et maxime

dominicalia, cum sermonibus convenientibus, vitam quoque sancti Anthonii monachi, a quodam Alfrido diligenter interpretatam, diligenter didicit. » *Lamberti Ardensis Historia Comitum Ghisnensium*, § 81, Pertz, *Script.*, XXIV, 598.

tien estoient et qui les ydoles des Sarrazins [n'aou]roient ⁽¹⁾, adonc estoit en la cité de Cesare uns anfes [de] .xij. anz qui Maniers (*sic*) estoit apelez. Ses peres et sa mere, qui Dieu aouroient et amoient, li ensaignerent et apristrent, dès lors qu'il pot entendre, les oeuvres Nostre Seigneur, et, après lor mort, li bons enfes garda sa vie et fu touz jorz aus coumandemenz Jhesu Crist sanz mauvese querele. Tuit cil de la cité l'amoient por la bonté qui estoit en lui. Quant li bons enfes vit que l'en faisoit en la cité les coumandemenz l'empereor et que li pueples faisoit sacrefices et aouroit les ydoles qui ou temple estoient, il ne le pout souffrir, ainz s'enfouï fors de la cité a toutes les choses qu'il avoit; si s'en ala en la montaigne qui estoit chargie de bois espès, et la fu s'abitations. Et sa vie estoit seulement sostenue de lait de bestes qu'il avoit menées. Et la ou il oroit ensi en tel meniere, la voiz dou ciel li dit : « Menier, descent aval en la champaigne. » Tantost se leva li jouvenciaus, si descendi aval ou champ; si trouva une verge et .j. livret dalez ou la sainte evangile Nostre Seigneur estoit escrete. . .

(D'après la légende latine imprimée dans Mombritius, *Sanctuarium*, II, 68. Cette version n'avait pas été signalée jusqu'à présent. Il en existe deux autres copies : Bibl. Sainte-Geneviève, 587, fol. 15 d; Dublin, Trinity College, B. 2. 8, fol. 9 v°. — On possède de le même légende une version lyonnaise sur laquelle on peut voir ma notice du ms. B. N. fr. 818, dans les *Notices et extraits*, XXXIV, 2^e partie, p. 87.)

20. (Fol. 95 b, anc. lxxxxviiij.) *Ci coumence la passion saint Cristofle. Mout puet estre liez cui Nostre Sires done tant de grace que il ne li desplest pas a oïr les paroles qui de lui sont et les vies des sainz martirs. . .*

(6447, art. 28.)

21. (Fol. 100 c, anc. ciiij.) *Ci coumence la passion saint Quentin le glorieus martyr. Tuit cil qui ont sens et discretion doivent volentiers oïr les paroles des vies des sainz martyrs, por ce qu'elles sont a la loange Nostre Seigneur et a sa gloire. Et por ce vos voil ge coumencier a dire la vie mon seignor saint Quentin le glorieus martyr, et sa passion par briés paroles.*

Au tens que Dyocliciens et Maximiens estoient empereor a Rome, souffroient cil qui crestien estoient apelé granz persecutions por la foi Nostre Seigneur et granz tormenz por avoir le regne parmenable; li plusor em estoient mis en chartres et em prisons obscures ou il estoient tant qu'il moroient por la grant destresce qu'il souffroient. . .

Suit l'invention :

(Fol. 103 b, anc. cvj.) Or est raisons que je vos die coument li cors dou glorieus martyr saint Quentin fu trovez, qui si longuement jut en l'iaue au fonz sanz corruption

⁽¹⁾ Je restitue quelques lettres enlevées à l'aide des autres copies.

et sanz porreture. En cel tems que Nostre Sires vost que li glorieus martyrs ne fust plus rebox, estoit une haute dame en la cité de Rome qui Eusebie estoit apelée. . .

Une autre copie de cette version se trouve dans le ms. 10295-304 de la Bibl. roy. de Belgique, fol. 22 (xv^e siècle). L'original est la vie publiée par Surius, 31 octobre, dont on a aussi une version en vers de huit syllabes dans le ms. fr. 6447. Voir ma notice de ce manuscrit, art. 69.)

22. (Fol. 104, anc. cvij.) *Ci coumence la vie S. Cucufat.* Seigneur, les glorieuses passions des sainz martyrs font bien a oïr et a entendre, car en i puet mainz bons exemples prendre et oïr et retenir; car de bien ne puet nus trop oïr ne trop savoir, ainçois i doit chascuns metre s'entente qui tant set ne qui tant vaut qu'i li souvaigne dou Seigneur qui fist toute creature, por cui li glorieus martyr sousfurent les granz passions. Por ce voil ge conter et dire briement les oevres de saint Cucufat, por ce que cil qui l'orront puissent croire que les oevres qu'il faisoit fussent de Dieu et le sachent et entendent. Or sache bien chascuns que li bons champions Nostre Seigneur, qui fu plains de bonnes mors, et qui si bien se prova vers Nostre Seigneur, fut nez de Scilitene la cité, et, entre lui et saint Felice, qui estoit de cele cité meïsmes, s'en alerent a l'escole en la cité de Cesaire. . .

(La fin manque par suite de l'enlèvement des feuillets cvij et cix. On possède de cette légende plusieurs copies dont aucune n'a été signalée jusqu'à ce jour : B. N. fr. 13496, fol. 13; 23112, fol. 311 d; Sainte-Geneviève, 587, fol. 13 d; Dublin, Trin. Coll., B. 2. 8, fol. 12 v°. L'original est dans le *Sanctuarium* de Mombritius et dans les *AA. SS.*, juillet, VI, 161.)

23. Vie de saint Nazaire. Le début fait défaut; ce qui subsiste de cette légende commence ainsi :

(Fol. 105, anc. cx.) . . . servent feaument, et li vostres vos donne tenebres et mort parmenable⁽¹⁾. Donc le batirent li chevalier et le geterent en la chartre. Quant vint l'autre jor après, li empereres vint au port de la mer, ou il avoit mout de nés au rivaige. . .

(6447, art. 65.)

24. (Fol. 105 d, anc. cx.) *Ci coumence la passions de saint Gervaise et de S. Prothaise, les beneoiz freres martyrs.* Sainz Gervais et sainz Prothais furent né de la cité de Mielan, et lor peres fu hauz hom et chevaliers as conseles de la cité, qui Paulins estoit apelés, et lor mere estoit apelée Valerie, et les avoit a une foiz conceüz, si qu'il estoient frere jumel. . .

(Sainte-Geneviève, 587, fol. 25 c; Dublin, Trin. Coll., B. 2. 8, fol. 17 v°.)

25. (Fol. 107 d, anc. cxij.) *Ci coumence la passion saint Estiene l'apostoile et martyrs*

⁽¹⁾ Ce début correspond au folio 294 a du ms. fr. 6447. Voici la même phrase d'après ce manuscrit : « La u on en menoit le saint home, il disoit as chevaliers ki l'en menoient : Mes

rois done vie parmenable a cels ke feelment le servent, et li vos rois ne done a vos se tenebres non et mort parmenable. . . »

et des autres martyrs. Quant Valeriens et Galerians estoient empereor a Rome, li crestien se reponnoient em plusors lieux por la grant cruauté qui en aus estoit. Tiex i avoit qui avant venoient et se demostroient por avoir corone de martyre. . .

(Sainte-Geneviève, 587, fol. 27; Dublin, Trin. Coll., B. 2. 8, fol. 20. L'original dans *AA. SS.*, 2 août, I, 139.)

26. (Fol. 110 *d*, anc. cxv.) *Ci coumence la passion saint Agapithe.* Desouz Aurelien l'empereor avint que uns enfes estoit en la cité de Roume qui avoit non Agapites. Cil enfes amoit et doutoit Nostre Seigneur sor toutes autres creatures, et por ce guerpi il toutes les choses qui li estoient demorées de son pere et de sa mere. . .

(Sainte-Geneviève, 587, fol. 17 *b*; Dublin, Trin. Coll., B. 2. 8, fol. 24; une autre version a été mentionnée dans la *Romania*, VIII, 321, d'après un manuscrit de Saint-John's, Cambridge. [L'original dans *AA. SS.*, 18 août, III, 537.]

27. (Fol. 112, anc. cxvij.) *Ci coumence la vie mon seigneur saint Alexi qui fu nez de la cité de Roume.* En cel tens que la lois Nostre Seigneur estoit creüe et essauciée et que les genz se penoient adonc plus de bien faire qu'il ne font ore, estoient empereor a Rome Honorés et Archades qui estoient debonnaire envers toute creature, et si creoient en Nostre Seigneur de cui tout bien naissent et viegnent. . .

(Ms. Phillipps 3660, art. 58; voir *Notices et extraits*, XXXIV, 1^{re} partie, p. 193, où sont mentionnées deux autres copies de la même version; mais elle se trouve ailleurs encore.)

28. (Fol. 114 *b*, anc. cxix.) *Ci coumence la vie mon seigneur saint Jherome, le beneoit confessor Nostre Seignor Jhesu Crist.* Sainz Jheromes fu nez de haute ligniée, d'un chastel, qui fu apelez Stridons, et estoit en la marche de Dames⁽¹⁾ et de Pannone, mès il est destruis grant pieça, si come sont plusors autres viles qui ja furent de grant noblesce. . .

(Arras, 307, art. 10; ms. Phillipps 3660, art. 64.)

29. (Fol. 115 *d*, anc. cxx.) *Ci coumence la vie mon seignor saint Beneoit.* Uns hom qui fu de sainte vie, si com sainz Gregoires nos raconte, et cist hom estoit Beneoiz apelez par non. Car dès ce qu'il estoit enfes et joenes d'aage, avoit il en lui viel cuer par science, et ses cuers et ses sens trespassoit son aage. Adonc avint que onques ne vost atorner son coraige aus deliz de cest siecle, ainz despist le monde et toutes les oeuvres qui vaines estoient. . .

(Arras, 307, art. 11; voir *Romania*, XVII, 377; ms. Phillipps, art. 59.)

30. (Fol. 123 *b*, anc. cxxvij.) *Ci coumence la vie mon seignor saint Gile de Provence.* Nus crestiens n'est en terre, qui Nostre Seigneur voille servir et amer, qui volentiers n'en-

⁽¹⁾ Dans le latin *Dalmatie*.

tende et oie ceus qui racontent et dient les oeuvres des sainz homes et les vies qu'il menerent por Nostre Seignor et por aquerre vie parmenable. . .

(Ms. Phillipps, art. 67. On a beaucoup de copies de cette version. L'original dans *AA. SS.*, 1^{er} sept., I, 299.)

La vie de saint Gilles est incomplète de la fin, les feuillets cxxxj à cxxxiv ayant été enlevés. Elle se termine, dans l'état présent du volume, avec le fol. 125, par ces lignes :

. . . Et quant il fu revenuz a s'abeïe et il i ot esté ne sai combien de tens, il dit a ses freres que s'abeïe seroit destruite par maus homes em petit. . .

II. — LÉGENDES TIRÉES DU LÉGENDIER FRANÇAIS CLASSÉ SELON L'ORDRE DE L'ANNÉE LITURGIQUE.

Le Légendier français classé selon l'ordre de l'année liturgique, que j'ai analysé dans le tome XXXVI des *Notices et extraits des manuscrits*⁽¹⁾, se compose de 168 légendes, dont plusieurs n'ont que quelques lignes. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg n'en a jamais connu que 68, qui maintenant sont réduites, par suite des mutilations que le livre a subies, à 49; mais il est facile, à l'aide des tables du commencement et de la fin, de se représenter l'état primitif avant ces mutilations. Je donnerai, dans les pages qui suivent, la concordance du choix que nous offre le manuscrit de Saint-Pétersbourg avec le légendier complet, tel que je l'ai décrit naguère, de sorte qu'on pourra aisément se rendre compte des suppressions opérées par le compilateur de Saint-Pétersbourg. Dans un grand nombre de cas, on reconnaît sans peine le motif de ces suppressions. Le compilateur a omis les n^{os} 1 (Saint André), 3 (Saint Nicolas), 7 (Saint Thomas l'apôtre), 11 (Saint Jean l'évangéliste), 20 (Saint Antoine), etc., parce qu'il avait déjà admis, dans la première partie de son recueil, des légendes relatives aux mêmes saints; il a aussi omis presque systématiquement les vies des saintes (6, 15, 16, 23, 32, etc.), n'en admettant du moins qu'un nombre très limité. Peut-être se proposait-il d'en former un groupe à part,

⁽¹⁾ J'en ai énuméré six exemplaires complets ou fragmentaires. Depuis j'en ai retrouvé deux autres : Bibl. Sainte-Geneviève, n^o 587, et Bibl. de l'Arsenal, n^o 3684 (voir, sur ce dernier manuscrit, *Romania*, XXVIII, 266). Enfin

le même légendier est compris, joint, comme dans le ms. de Saint-Pétersbourg, à d'autres recueils, dans un ms. de Leipzig, dont M. Suchier, professeur à Halle, m'a communiqué une notice qu'il se propose de publier prochainement.

intention qu'il a du reste en partie réalisée dans la dernière partie du manuscrit. Pour d'autres légendes, nous ne pouvons pas savoir quelle raison il a eue de les écarter. Je ne saurais dire non plus pourquoi il s'est arrêté à la vie de saint Germain d'Auxerre (31 juillet), omettant tous les saints d'août, septembre, octobre et novembre⁽¹⁾.

C'est probablement au folio cxxxij que commençaient les emprunts au Légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique. Il devait y avoir à ce feuillet et aux suivants des miniatures qui auront tenté des amateurs peu scrupuleux. Avec ces quatre feuillets ont disparu, comme on peut le constater par la table du commencement et par celle de la fin, les légendes de saint Éloi (Légendier liturgique, art. 2), des saints Fuscien et Victorique (art. 4), de saint Nicaise (art. 6), de la Nativité du Christ (art. 8), de la passion de saint Étienne (art. 10), du martyre des saints Innocents (art. 12), enfin le commencement de la légende de saint Thomas de Cantorbéry (art. 13). Ce qui subsiste de cette dernière commence ainsi :

(Fol. 126, anc. cxxxv.) . . . l'eglyse, et que on essillast a touz jorz ceus de sa partie. Adonques sainz Thoumas, qui a Pontigni l'abeïe demouroit, travailloit son cors par geünes et par oroisons qu'il faisoit, et prioit continuelment por l'Eglyse et por le roi et por le roiaume d'Engleterre. . .

(*Légendier liturgique*, art. 13⁽²⁾.)

(Fol. 126 c, anc. cxxxv.) *Ci coumence la vie saint Sevestre.* Sainz Sevestres, par l'ensaingnement d'un prestre, ama mout hospitalitez et reçut en son ostel .j. clerc qui Thimotheus avoit non, qui prechoit la foi de sainte Eglyse. . .

(*Lég. liturg.*, art. 14.)

⁽¹⁾ Il ne serait peut-être pas téméraire de supposer que le compilateur du manuscrit de Saint-Pétersbourg n'a eu du légendier liturgique qu'un exemplaire inachevé s'arrêtant à la fin de juillet. J'ai montré, dans la notice de ce légendier, que, jusqu'au mois de juillet inclusivement, le traducteur avait emprunté à d'autres recueils français la traduction d'un certain nombre de légendes, ce qui n'a jamais lieu dans la partie qui correspond aux mois d'août à novembre. Il y a là une différence assez notable entre les deux premiers tiers et le dernier tiers du lé-

gendier. On pourrait par suite admettre que le dernier tiers aurait été rédigé quelque temps après les deux premiers, peut-être par un autre écrivain, et que le compilateur du ms. de Saint-Pétersbourg n'aurait eu à sa disposition que les deux premiers tiers.

⁽²⁾ Cette partie du manuscrit présentant beaucoup de lacunes, il n'y a pas d'intérêt à numéroter les articles conservés. Le Légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique (en abrégé *Légendier liturgique*) devra toujours être cité d'après le texte complet.

(Fol. 127 *d*, anc. cxxxvj.) *Ci coumence la vie saint Julien et sainte Basilide*. Sainz Juliens fu nez de Anthioche. Ses pere et sa mere furent crestien et gentil gent, et n'orent plus d'enfanz que lui. Il fu molt . . .

(*Lég. liturg.*, art. 17. La suite manque, le feuillet cxxxvij ayant été enlevé. La fin de cette légende occupe le commencement du feuillet 128, anc. cxxxviiij.)

(Fol. 128 *b*, anc. cxxxviiij.) *Ci coumence la vie saint Remi, arcevesque de Rains*. Au tens que li Wandre degastoient la terre de France, uns sainz hom qui souventes fois por la pais de sainte Eglyse prioit Nostre Seigneur, vit en dormant une vision . . .

(*Lég. liturg.*, art. 144, mais la vraie place de cette légende est, comme ici, entre les articles 17 et 18.)

Les feuillets cxxxix à cxlij ont été enlevés, et par suite le manuscrit a perdu la fin de la vie de saint Remi, les vies de saint Hilaire (*Lég. liturg.*, 18), de saint Félix (*Lég.*, 19), de saint Fabien (*Lég.*, 21), de saint Sébastien (*Lég.*, 22), de saint Vincent (*Lég.*, 24), et le début de la Conversion de saint Paul. Cette dernière légende commence ainsi, dans l'état actuel du manuscrit :

(Fol. 129, anc. cxliij.) . . . son. Et li sires li otroia⁽¹⁾ et li bailla, ensi com il l'avoit requis. Quant il ot ce empetré, il et autre proposerent que il iroient en la cité de Damas, et entrent en lor chemin. Que que il aprocherent la cité, une si granz clartez avironna le jouvencel que il ne la pot sousfrir ne esgarder, ainz chei a terre . . .

(*Lég. liturg.*, art. 25.)

(Fol. 129 *b*, anc. cxliij.) *Ci coumence la passion saint Prejeh*. Sainz Prejest fu nez en une cité qui estoit apelée Arunne. Et com il fust encor dedenz le ventre de sa mere, ele vit une vision en dormant, et li sambloit que uns enfes vermaux issoit fors de son costé . . .

(*Lég. liturg.*, art. 26.)

(Fol. 129 *d*, anc. cxliij.) *Ci coumence la vie sainte Savine*. Uns riches paiens, qui avoit non Savins et gentix hom estoit, ot .ij. fames. De la premiere ot .j. fil qui ot non Saviniens et de la seconde ot une fille qui ot non Savine . . .

(*Lég. liturg.*, art. 27. Il ne subsiste de cette légende que quelques lignes. Le reste a disparu avec le feuillet cxliv.)

⁽¹⁾ Il ne manque que quelques lignes. Les voici d'après le ms. fr. 6447, fol. 122 *d* :

Après çou le S. Estiennes fu lapydés, li joveneciaus ki gardoit les robes de çaus ki le lapiderent, ki avoit non Saules, fu grant partie de tans en sa perversité, et demora en sa mescreandise. Entre ces choses ke il

guerroyoit sainte Eglise, il vint au seignor de la loi des Juïs et li dist k'il baillast les letres as sinagoghes de Damas, ke fames et homes, et tous ceux k'il troveroit ki Deu creroient et s'en reclameroient, k'il peüst liier et amener dedens Jerusalem et jeter en prison. Li sires li otroia . . .

Saint Savinien. — Le début, qui se trouvait au folio cxlv, manque.

(Fol. 130, anc. cxlv.) . . . tache ⁽¹⁾ et traissist on a lui de sajetes. Et com li empereres cuidast que les sajetes fussent fichiées dedenz le piz dou saint, et eles pandissent en air a destre et a senestre sanz lui blecier, il comanda que l'en le gardast en tel menniere que li crestien ne le desliassent. . .

(*Lég. liturg.*, art. 28.)

(Fol. 130 b, anc. cxlv.) *La passion saint Ignace.* Sainz Ignaces fu deciples saint Jehan et evesques d'Antioche, et com il eüst longuement proié Nostre Seigneur por la pais de sainte Eglyse, non pas por son peril, mès por le peril de ceus qui n'estoient pas bien ferm en la foi. . .

(*Lég. liturg.*, art. 29.)

(Fol. 130 d, anc. cxlv.) *C'est la purification.* Ceste feste est apelée par .iij. nons. Li premiers est purifications, li seconz obliuations (*corr.* obviations), et li tierz chandeliere. Ele est apelée purifications por ce que, au quarantisme jor après la Nativité Nostre Seigneur Jhesu Crist, sa douce mere vint au Temple Salemon a tout son enfant. . .

(*Lég. liturg.*, art. 30. La fin manque ainsi que le commencement de la légende qui suit, le feuillet cxlvj ayant été enlevé.)

(Fol. 131, anc. cxlvij.) [*Vie de saint Blaise*]. . . . entra enz segurement. Et quant il fu enz entrez, il ala par desus l'aigue, sanz plongier, ausi com par terre. . . .

(*Lég. liturg.*, art. 31.)

(Fol. 131, anc. cxlvij.) *C'est la vie saint Vaast le confessor.* Au tens que Cloovis estoit rois de France, vint uns hom de estrange país, et demoura lonc tens en .j. chastel, et ama et servi Nostre Seigneur saintement et honestement. . .

(*Lég. liturg.*, art. 33.)

(Fol. 131 b, anc. cxlvij.) *La vie saint Amant, le bon confessor.* Sainz Amanz fu nez de gentix genz, et fu envoiez a escole et estruiz et bien ensaigniez en devine esriture; et quant il ot entendement, il laissa son pere et sa mere et entra en une abeïe, et vesti les dras. . .

(*Lég. liturg.*, art. 34.)

Les feuillets cxlvij et cxlix, qui manquent, contenaient la fin de la vie de saint Amand, la vie de saint Valentin, la Chaire Saint-Pierre, les vies de saint Mathias, des saints Satyr et Saturnin et la plus grande partie de la vie de

⁽¹⁾ La phrase commence ainsi (fr. 988, fol. 51 b) : « Et comanda que on le menast l'andain devant lui et que on le liast a une estaiche. »

saint Vigile, nos 35, 37, 38, 39, 40 du Légendier classé selon l'ordre liturgique :

Vie de saint Vigile, dont il ne subsiste que les dernières lignes :

(Fol. 132, anc. cl.) . . . il virent ce, il furent mout lié et issirent de la chartre et emporterent lor chaiennes jusque a l'eglyse Nostre Dame, que sainz Vigiles avoit fondée defors les murs d'Auçuerre, et les offrirent a l'eglyse, et devindrent, il et lor enfant, home saint Vigile, et le servirent tant com il vesquirent. . .

(*Lég. liturg.*, art. 40.)

(Fol. 132, anc. cl.) *La vie saint Gregoire*. Sainz Gregoires fu nez de gentix genz, de la lignie au senat⁽¹⁾, qui en cel tens estoient a Rome, et fu estruiz soufisanment et ensaigniez de la science des letres, et estoit plains de grant religion. . .

(*Lég. liturg.*, art. 41.)

Le folio clj a été enlevé et avec lui a disparu le milieu de la vie de saint Grégoire, dont nous trouvons la fin au folio 133 (ancien clij) :

(Fol. 133 b, anc. clij.) *L'anonciation Nostre Dame*. Quant li tens fu venuz que Dieu ot porveü le monde a racheter des painnes d'enfer ou tuit aloient par le pechié Adam nostre premier pere. . .

(*Lég. liturg.*, art. 45.)

Le folio cliij manque, et par suite ont disparu la fin du morceau sur l'Annonciation, la vie de saint Ambroise (Légendier, n° 46) et la rubrique (avec la miniature) de la vie qui suit.

(Fol. 134, anc. cliij.) [Sainte Marie l'Égyptienne, ou saint Zosimas.] Uns hom estoit en une abeïe qui Zosimas avoit non, et li estoit avis qu'il eüst tant de bien fait que sa vie valoit mieuz, a son regart, que nule autre qu'il veïst. . .

(*Lég. liturg.*, art. 44.)

(Fol. 135 d, anc. fol. clv.) *La vie saint Mamertin*. Sainz Mamertins fu paiens et amoit mout ses diex et honoroit. Un jor avint, que que il les aouroit, il perdi un de ses iauz et une de ses mains en tel menniere qu'il ne s'em pot aidier. . .

(*Lég. liturg.*, art. 47.)

⁽¹⁾ Il faut lire *as senators*. Je ne crois pas utile de signaler toutes les fautes du manuscrit

de Saint-Pétersbourg, dont on trouvera la correction dans les notices auxquelles je renvoie.

(Fol. 136 *b*, anc. clvj.) *La vie saint Marien.* Au tens que sainz Mamertins estoit abes de l'abeïe Sainz Germain⁽¹⁾, sainz Mariens vint a la celle, et proia tant qu'il fu receüz en l'abeïe. . .

(*Lég. liturg.*, art. 48.)

(Fol. 136 *c*.) *La passion saint Tyburcien et saint Valerien.* Quant Almaches li prevoz ot fait venir devant lui saint Tyburcien et saint Valerien, qui converti estoient a la foi Jhesu Crist. . .

(*Lég. liturg.*, art. 49.)

(Fol. 137, anc. clvij.) *La vie saint Vital le martyr.* Sainz Vitales fu chevaliers et fu peres saint Gervais et saint Prothais, et le baptisa sainz Lins li apostoiles. . .

(*Lég. liturg.*, art. 52.)

(Fol. 137 *c*.) *Coument la vraie croiz fu trovée.* Ou mois de janvier, en l'an de grace .ccc. et .xxxij., s'assamblèrent une très grant compaignie de Barbarins dalez la Dynoe, qui voloient outre passer et rober et destruire toute la terre qui estoit jusques en Orient. . .

(*Lég. liturg.*, art. 55.)

(Fol. 138 *b*, anc. clviij.) *La vie saint Alixandre et saint Thedole.* Au tens que sainz Alixandres estoit apostoiles, il converti a Nostre Seignor et baptisa Herme le prevost de la cité. Quant Aureliens li cuens le sot, il les fist metre en chartre chiés .j. chevalier qui avoit non Quirins. . .

(*Lég. liturg.*, art. 57.)

(Fol. 139, anc. clix.) *La vie saint Quiriace le martyr.* Quant Juliens li empereres de Roume ot em propos a aler encontre ceus de Perse por aus destruire, il oï parler de saint Quiriace qui evesques estoit de Jherusalem, et vint la, et le fist venir devant lui, et li demanda son non et quel foi il tenoit. . .

(*Lég. liturg.*, art. 57.)

(Fol. 139 *c*.) *Les vies saint Gordien et saint Epimache et saint Januaire.* Au tens que li empereres Juliens guerroit sainte Eglyse et ocioit ceus qui en Dieu creoient, uns suens vicaires, qui avoit non Gordiens, vint a saint Januaire et le prist et li coumanda qu'il aourast ses diex. . .

(*Lég. liturg.*, art. 59.)

(Fol. 139 *d*.) *De saint Pancrace le martyr.* Li peres saint Pancrace et sa mere furent

⁽¹⁾ Lire *saint Germain*. Le copiste, qui a mis un point après *abeïe*, n'a pas compris.

crestien, et furent mort en la cité de Frige. Li jouvenciaux, qui Dieu amoit de tout son cuer et honnoroit, qui estoit en l'aage de .xv. anz, donna por Dieu et departi aus povres, après la mort son pere et sa mere, tout ce que d'aus li estoit demoré . . .

(*Lég. liturg.*, art. 60.)

(Fol. 139 d.) *Les vies saint Nereie et saint Achilleie.* Nereies et Achilleies que sainz Pierres li apostres avoit baptisié es . . .

(*Lég. liturg.*, art. 61.)

Le reste de la vie manque par suite de l'enlèvement du feuillet clx. Ce même feuillet contenait la vie de saint Peregrin (*Légendier*, n° 62) et le commencement de la vie de saint Urbain.

Saint Urbain. — Cette légende, dont le début se trouvait au folio clx, en déficit, commence dans notre manuscrit à ces mots :

(Fol. 140, anc. clxj.) . . . dit⁽¹⁾ a saint Urbain : Se tu viauz sacrefier, je te rendrai t'ennor et t'en lairai aler delivre, et toi et touz ceus qui avoc toi sont . . .

(*Lég. liturg.*, art. 63.)

(Fol. 140.) *La vie saint Prisce le martyr.* En l'an de grace entor .cc. et .lxvj. vint Aureliens, li empereres de Roume, en France, et sejourna a Senz et guerroia forment sainte Eglyse . . .

(*Lég. liturg.*, art. 64.)

(Fol. 140 b.) *Les vies saint Marcel et saint Pierre les martyrs.* Arthemius, qui garde estoit des prisonniers de Rome, tenoit saint Pierre em prison . . .

(*Lég. liturg.*, art. 66.)

(Fol. 141, anc. clxij.) *Les vies saint Prime et saint Felicien.* Au tens les empereors de Roume Dyocletien et Maximien, vindrent a aus li evesque des paiens et acuserent saint Prime et saint Felicien et li distrent . . .

(*Lég. liturg.*, art. 67.)

(Fol. 141 b.) *Ci coumence la vie saint Barnabé l'apostre.* Sainz Barnabés fu nez de Chypre, et fu li uns des .lxxij. deciples que Nostre Sires Jhesu Criz ot quant il fu en terre . . .

(*Lég. liturg.*, art. 68.)

⁽¹⁾ Il manque à peu près une vingtaine de lignes de notre manuscrit.

(Fol. 142, anc. clxij.) *La vie saint Vite et sainte Crescence les martyrs.* Sainz Vites fu de gentix genz nez. Ses peres fu paiens. . .

(*Lég. liturg.*, art. 69.)

(Fol. 142 d.) *La vie saint Cyrice et sainte Julite sa mere.* Sainte Julite, la mere saint Cyrice, fu d'une cité qui avoit non Yconie, et fu née de gentix genz. . .

(*Lég. liturg.*, art. 70.)

(Fol. 142 d.) *La vie saint Aubin le martyr.* Sainz Aubins fu de Bretagne et estoit paiens. Et por la persecutions (*sic*) que Maximiens li empereres faisoit aus crestiens. . .

(*Lég. liturg.*, art. 72.)

(Fol. 143, anc. clxiiij.) *La vie saint Jehan Baptistre.* Au tens que David estoit rois de Jherusalem, il ordonna en la loi des Juïs, por le service Dieu essaucier, .xxiiij. prestres. . .

(*Lég. liturg.*, art. 73.)

(Fol. 143 d.) *La vie saint Galliquant le martyr.* Sainz Galliquanz fu maistres et sires des chevaliers l'empereor Coustantin. . .

(*Lég. liturg.*, art. 74.)

(Fol. 144 b, anc. clxv.) *Les vies saint Jehan et saint Pol.* Quant Juliens, li empereres de Rome, oï que sainz Jehanz et sainz Paules donnoient ce qu'il avoient aus povres. . .

(*Lég. liturg.*, art. 75.)

(Fol. 144 d.) *La vie saint Thiebaut.* Sainz Thiebautz fu nez en l'eveschié de Troies. Ses peres ot non Ernous et sa mere Gile. . .

(*Lég. liturg.*, art. 79.)

(Fol. 146 c, anc. clxviij.) *La passion saint Procès et saint Martinien.* Après la mort Symon l'enchanteur furent mis en chartre sainz Pierres et sainz Pol li apostre. . .

(*Lég. liturg.*, art. 80.)

(Fol. 146 d.) *La translation saint Martin.* Com sainz Perpetues, qui arcevesques fu de la cité de Tours dom sainz Martins avoit esté arcevesques. . .

(*Lég. liturg.*, art. 83.)

(Fol. 147, anc. clxviij.) *La vie saint Victor.* Quant Maximiens, li empereres de Roume, ot ocis plusors martyrs, et si fu venuz en la cité de Marsoille. . .

(*Lég. liturg.*, art. 86.)

(Fol. 147 c.) *La vie sainte Marie Magdelainne.* Sainte Marie fu apelée Magdelainne por .j. chastel dom ele fu, qui avoit non Magdales, qui est a .ij. lieues d'un flueve qui est apelez Genesareth. . .

Le miracle dit du « seigneur de Marseille » (ici il s'agit d'un prince d'Aquilon) commence ainsi :

(Fol. 148 d.) Entre les miracles que la Magdelainne fist, on troeve qu'ele vint a une cité qui avoit non Ballette. Que que il (*sic*) estoit la, uns gentix hom qui pas ne creoit en Dieu vint a li . . .

(*Lég. liturg.*, art. 88.)

(Fol. 149 b, anc. clxx.) *La vie sainte Marthe.* Sainte Marthe fu suer sainte Marie Magdelainne et Lazaron, cui Diex resuscita, et fu de lignie a roi. Ses peres ot non Cyrus et sa mere Eucharie . . .

(*Lég. liturg.*, art. 89.)

(Fol. 150 b, anc. clxxj.) *La vie saint Apollinaire.* Sainz Apollinaires fu deciples saint Pierre l'apostre, qui l'envoia, de Roume ou il estoit, en la cité de Ravenne . . .

(*Lég. liturg.*, art. 90.)

(Fol. 150 d.) *Des .vij. dormanz.* Au tens que Decius estoit empereres de Rome, il guerroit forment sainte Eglyse . . .

(*Lég. liturg.*, art. 93.)

(Fol. 152 d, anc. clxxiij.) *La vie saint Pantelion.* Sainz Pantelyons fu filz Eustorge j. senator, et quant sa mere qui estoit cœstienne . . .

(*Lég. liturg.*, art. 94.)

(Fol. 153 d, anc. clxxiiij.) *La vie saint Leu qui fu evesques de Troies.* Sainz Leus fu nez a Toul, et fu de noble ligniée, et fu mis a letres en s'enfance . . .

(*Lég. liturg.*, art. 97.)

(Fol. 154, anc. clxxv.) *La vie saint Germain d'Auçuerre.* Sainz Germain fu nez en la cité d'Auçuerre, et fu de gentix genz, et vint en France . . .

(*Lég. liturg.*, art. 100.)

Le bas de la quatrième colonne du folio 155 (anc. clxxvj) est resté blanc, et au feuillet suivant commence une nouvelle série de légendes.

III. — LÉGENDES DE QUATORZE SAINTS.

Les quatorze légendes comprises dans cette troisième partie du manuscrit forment comme un supplément à la première partie. Elles se retrouvent toutes

dans le ms. B. N. fr. 6447 et à peu près dans le même ordre. La concordance serait encore plus complète, si notre manuscrit n'avait omis deux vies qui, d'après le ms. 6447, prennent place dans cette série : la vie de saint Christophe, qui, dans ce dernier manuscrit (art. 28), suit celle de saint Georges, et la vie de saint Arsène, que le même recueil (art. 34) place après celle de saint Denis. L'omission de la première dans le recueil de Saint-Pétersbourg est toute naturelle, puisqu'elle avait déjà été transcrite dans la première partie (art. 20). Quant à la seconde, l'omission est peut-être accidentelle, à moins que le compilateur ait eu l'intention de réserver cette légende pour la quatrième partie, celle qui est consacrée aux Pères du désert.

(Fol. 156, anc. clxxvij.) *Ci coumence la vie saint Jorge.* Vraiment raconte la devine page que, quant li saint home se penoient et esforçoient de acroistre et d'essaucier la sainte loi Nostre Seignor Jhesu Crist, si com vos avez oï, uns rois estoit em Perse qui Dacyens estoit apelez. A celui roi entra li deaubles ou cors . . .

(6447, art. 27.)

(Fol. 159, anc. clxxx.) *Ci coumence la vie saint Babyle.* Ci coumence la vie saint Babyle qui fu evesques d'Anthioche, qui fu au tens Numerien le roi, qui la loi des paiens tenoit et aouroit les ydoles et les ymaiges entailliées de cuivre et d'arain . . .

(6447, art. 29.)

(Fol. 159 c.) *La vie saint Marius et sa fame et ses .ij. filz.* Au tens Claudien l'empereor vint a Rome uns hom a tout sa fame et ses .ij. filz . . .

(6447, art. 30.)

(Fol. 160 c, anc. clxxxj.) *Ci coumence la vie d'un autre saint Felix.* Voirs est que après le trespassement saint Felix le beneoit prestre, vint uns autres sainz Felix qui ses freres estoit . . .

(S. Felix de Nole; 6447, art. 31.)

(Fol. 161 b, anc. clxxxij.) *Ci coumence la vie des trois freres jumiaux.* El tens que Speosipus et Eleosipus et Meleosippus, cil troi frere, vindrent avant, corut par toute la cité de Lengres d'aus la renomée . . .

(6447, art. 32.)

(Fol. 162 c, anc. clxxxiiij.) *Ci coumence la vie monseignor S. Denis de France.* Après la passion nostre seigneur Jhesu Crist et sa glorieuse resurrection, que li apostre se furent

espandu par le monde por anoncier et por preechier la sainte loi Nostre Seignor et le saint baptesme . . .

(6447, art. 33.)

(Fol. 166 c, anc. clxxxvij.) *Ce sont les vies saint Cosme et saint Damien.* Cil ki crestien sont et Nostre Seignor ainment et croient, doivent volentiers oïr et entendre les paroles et les oeuvres qui de lui sont et muevent . . .

(6447, art. 66.)

(Fol. 169 d, anc. clxxxx.) *C'est la vie saint Syxte.* Ce fu el tens que Decyus Cesar fu empereres, que cil qui Nostre Seignor apeloient estoient martyrié et souffroient griés tormenz por l'amor de lui . . .

(6447, art. 63 ⁽¹⁾.)

(Fol. 171, anc. clxxxij.) *Ce est la vie saint Lorent le martyr.* Après ce que sainz Syxtes fu martyriez, si com vos avez oï devant, li chevalier qui avoient pris saint Lorent . . .

(6447, art. 35.)

(Fol. 173 b, anc. clxxxiiij.) *La vie saint Ypolite le martyr.* Vos avez oï de saint Lorent le beneoit martyr, coument il reçut martyre por l'amor Nostre Seignor Jhesu Crist, et coment sainz Justins li prestres et sainz Ypolites l'ensevelirent mout honorablement. Après le coumencement, quant la messe fut chantée, li bons curieux Ypolites s'em parti . . .

(6447, art. 64, mais ce manuscrit présente au début une variante assez rare. Le début que nous offre le manuscrit de Saint-Petersbourg est, au contraire, celui qui se rencontre dans la plupart des légendiers. Voir ma *Notice sur trois légendiers attribués à Jean Belet*, dans *Notices et extraits*, XXXVI, 428-429.)

(Fol. 174 d, anc. clxxxv.) *C'est la vie et la passion mon seignor S. Lambert le martyr.* Gloire et loange et hounors doit estre a touz crestiens de raconter et de dire les passions et les martyres des sainz martyrs . . .

(6447, art. 36.)

(Fol. 178 c, anc. clxxxix.) *C'est la vie et la passion saint Patrice le beneoit ami Nostre Seignor.* En cel tens que sainz Patrices li granz preechoit en Illande de la parole Nostre Seigneur Jhesu Crist, Nostre Sires conferma son preechement par glorieus miracles . . .

(6447, art. 37. Cette légende est ici incomplète du milieu, par suite de l'enlèvement des feuillets ccj et ccij.)

(Fol. 181 c, anc. cciiij.) *Ci coumence la vie mon seignor saint Julien le pouvre, coument*

⁽¹⁾ Les légendes de saint Sixte, de saint Laurent et de saint Hippolyte se suivent ici dans leur ordre véritable, qui est troublé dans le ms. 6447, comme je l'ai fait remarquer dans ma notice de ce manuscrit (*Notices et extraits*, XXXV, II, 471).

il tua son pere et sa mere a j. cop. Uns preudom raconte la vie mon seignor saint Julien que il a translatée de latin en roumanz. . .

(6447, art. 39. Cette légende n'est plus complète, les feuillets ccvij et ccviij ayant été arrachés. Elle se termine au feuillet ccxij.)

(Fol. 187 c, anc. ccxij.) *Ci coumence la vie mon seignor saint Brandan qui fu nez d'Yrlande. En la vie mon seignor saint Brandan, qui molt est delitable a oïr a cors et a ame, trouvons escrit qu'il fu nez d'Yrlande. . .*

(6447, art. 38.)

IV. — VIE DES PÈRES DU DÉSERT, D'APRÈS RUFIN, SAINT JÉRÔME, LES *VERBA SENIORUM*.

Sous le titre général de *Vie des Pères*, nous trouvons, du feuillet 194 au feuillet 232, des traductions ou, plus exactement, des adaptations de l'*Historia eremitica* de Rufin, de certaines vies de pères ermites par saint Jérôme, des *Verba seniorum*, et de quelques autres écrits imprimés, avec les *Verba seniorum*, dans les *Vitæ patrum* de Rosweyd, le tout formant, en apparence du moins, une compilation unique. Le succès de ces versions françaises paraît avoir été grand, si on en juge par le nombre et la variété des copies qu'on en rencontre du XIII^e au XV^e siècle. L'ordre suivi dans ces copies n'est pas toujours le même que dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg. Non seulement des récits originellement indépendants les uns des autres sont groupés de diverses façons, ce qui n'a rien de surprenant, mais dans tel de ces morceaux, notamment dans la version des *Verba seniorum*, on remarque de nombreuses transpositions de chapitres. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg, quoique l'un des plus anciens, ne fournit pas une base suffisante pour l'étude de cette compilation. Les rubriques font parfois défaut; d'autres fois elles sont mal placées, de sorte que les divisions n'apparaissent pas clairement. De plus, il manque, en tête de la « Vie des Pères », un prologue en vers que d'autres manuscrits nous ont conservé, et qui permet de fixer approximativement l'époque où la partie principale de cette compilation a été faite⁽¹⁾. Enfin il y a, entre les feuillets 215 et 216, une lacune de huit feuillets, circonstance qui suffirait à elle seule pour motiver le choix d'un autre manuscrit. Je réserve donc pour un mémoire spé-

⁽¹⁾ Elle a été faite pour Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, morte en 1229.

cial l'étude de la version en prose de la « Vie des Pères ». Présentement, je me bornerai à faire connaître, par des citations appropriées, le contenu des feuillets 194 à 232 du manuscrit de Saint-Pétersbourg, joignant à chaque extrait l'indication de l'original latin. Je renvoie, pour plus de commodité, aux éditions de Rufin, de saint Jérôme et des *Vitæ patrum* (Rosweyd), reproduites dans la *Patrologie latine* de Migne; je n'ignore pas toutefois que l'édition de Rosweyd est une compilation qui groupe selon un ordre arbitraire des ouvrages très distincts, mais on la trouve, soit en original, soit en réimpression (Migne), dans toutes les grandes bibliothèques, et elle suffit pour l'objet que je me propose actuellement.

(Fol. 194 d, anc. ccxix.) *Ci coumence la vie des Peres. Diex, qui fist toute creature, si est tant douz et tant debonnaires qu'il vodroit que tuit fuissiens sauf, et que tuit cogneüssent la voie de verité. Les uns atrait a soi par beles paroles, les autres par menaces; les uns bat et chastie por aus amender, les autres convertist par bon exam[ple]. Exemple est une chose ⁽¹⁾] (fol. 195, anc. cxx.) qui mout fait et bien et mal; dont je di en mon esgart que cil peche plus griement qui peche en apert que cil qui mesprant en repost. Savez por quoi? Cil qui peche en apert si corront soi et autrui: soi par son pechié et autrui par mauvès exemple, mais cil qui peche en repost ne fait mal se lui non. Assez treve l'en exemple de bien faire es bonnes vies des preudomes et aus livres des sainz. Por bon exemple donner a ceus qui voudroient a bien entendre fist uns preudons ce livre, et ala cerchant toute Egypte par ⁽²⁾ bons homes qui i soloient estre. Et quant il ot cerchié et veü les meurs et la contenance a chascun, il s'en revint en la terre de Jherusalem, et, par la proiere des moignes qui habitoient el mont Olivete, escrit la vie des peres et si lor donna bon exemple de vivre.*

Premierement conte de saint Jehan l'ermite qui habitoit en une partie de Thebaïde, en .j. desert, delez la cité de Liquesor, en une mout roiste roche. . .

(Rufin, *Historia monachorum*, ch. 1; Migne, *Patr. lat.*, XXI, 391. — Le prologue qui précède est, non pas traduit, mais abrégé de celui de Rufin.)

(Fol. 196 c, anc. ccxxj.) En une contrée près de cele dont nos avons parlé avoit .j. provoire, Apelles avoit non, fevres estoit et molt prodrom. . .

(Chap. xv; Migne, XXI, 433.)

⁽¹⁾ Ce qui est entre crochets manque par suite de l'enlèvement d'une miniature qui se trouvait au verso du feuillet. La restitution

est faite d'après le ms. B. N. fr. 1038, fol. 11 c.

⁽²⁾ *Sic*, corr. *por*.

(Fol. 197, anc. ccxxij.) Près de la cité de Thebaïde, en .j. desert, uns molt prodom i abitoit qui avoit non Panuces. . .

(Chap. xvi; Migne, XXI, 435.)

(Fol. 197 c.) Un autre preudome avoit près d'une cité que l'en apele Antinuo, qui estoit arceveschiez de la contrée de Thebaïde, qui avoit non Elyes. . .

(Chap. xii; Migne, 432.)

(Fol. 197 d.) *C'est la vie saint Apolloine.* Dalez Thebayde, qui estoit en une⁽¹⁾ contrée d'Egypte, près d'une cité qu'en apele Hermopolin, ou Joseph mena Nostre Dame sainte Marie et son fil, habitoit uns sainz hom qui avoit non Apolloines en .j. desert, assez près. . .

(Chap. vii; Migne, XXI, 410.)

(Fol. 199, anc. ccxxiiij.) *C'est la vie saint Aymon et d'autres.* Uns preudons qui avoit non Aymons si habitoit en .j. desert. Cil qui fist ce livre si conte de lui que, quant il l'aloit veoir, entre lui et ses compaignons, il virent ou sablon .j. si grant traïn d'un dragon qu'il sambloit que l'en i eüst .j. grant fust traïné. . .

(Chap. viii; Migne, XXI, 420.)

(Fol. 199 b.) En ce meïsme desert avoit .j. provoire qui avoit non Copres, prodome et de haute vie, qui garissoit de toutes enfermetez et enchaçoit les deables et faisoit mainz miracles el non de Damedieu. . .

(Chap. ix; Migne, XXI, 422.)

(Fol. 200 c, anc. ccxxv.) Uns preudom fu qui avoit non Alains, et de s'enfance avoit Dieu servi en chesteé et en continence. . .

(Chap. xi; Migne, XXI, 430.)

(Fol. 201, anc. ccxxvj.) Veones⁽²⁾, uns preudons, habitoit près d'une cité, si com en aloit vers le desert. . .

(Chap. vi; Migne, XXI, 409.)

(*Ibid.*) Lez Thebaïde avoit une abeïe de moines, et l'abes si avoit non Dyoscores; bien erent .c. en une compaignie, et li bons hom les maintenoit toz molt bien. . .

(Chap. xx; Migne, XXI, 442.)

(Fol. 201 b.) Près de Thebaïde mennoit .j. preudom, Hor avoit non, et peres et sires estoit de maintes abeïes; bien avoit nonnante anz. . .

(Chap. ii; Migne, XXI, 405.)

⁽¹⁾ Lire : *qui est une.* — ⁽²⁾ Lire *Theones.*

(Fol. 201 c.) En la contrée de Thebaïde, a une cité qui avoit non Oririncum, si i avoit tant de bien et tant de religion que nus ne le porroit dire. Toute estoit cele cité plainne de nonnains et de moines et d'autres religieuses genz qui faisoient le servise Dieu. Li temple i soloient estre plain des ydoles et des mescreanz qui adonc estoient plain de bonnes genz. Tuit estoient preudome en la vile, si qu'il avoient gardes mises a toutes les portes por recevoir les povres genz et les pelerins qui i passeroient, et por iceus livrer quanque mestier seroit. Li évesques de la vile tesmoignoït et li borjois qu'il avoit bien en la vile .xx^m. nonnains et .ij^m. moines. Se nus hom passoit par la vile qui hebergier vossist, chascune eglyse le voloït avoir a oste, tant i avoit de bien et de charité. Or est mout autrement par les abeïes dou monde, que quant on i a assez hurté, n'i puet l'en entrer, ainz pespandent li moine et li autre bareteor en lor lecheries ce qu'il devoient metre en hospitalité⁽¹⁾.

(Chap. xvii; Migne, XXI, 439.)

(Fol. 201 c.) En la contrée d'Arsinote avoit .j. provoire qui avoit non Seraphion . . .

(Chap. xviii; Migne, XXI, 440.)

(Fol. 201 d.) Uns preudom qui avoit non Apolloines, dont⁽²⁾ nos avons parlé, fu ordonnez a dyacre . . .

(Chap. xix; Migne, XXI, 441.)

(Fol. 202, anc. ccxxvij.) Li plus renomez lieux d'Egypte de religion si estoit en Nitre, dont cele semence qu'en apele nitre vient, et par ce est cil lieux apelez Nitre que li nitres i croist. Li un dient que ce est li saffranz dont les dames s'aident, mais sainte Escriture dit que ce est une menniere de semence qui molt est bonne a l'ordure laver, si coume Jheremies dit en .j. lieu : « Se tu te leves, fait il a Jherusalem, de nitre, ne seras tu pas bien lavez⁽³⁾? » Par Jherusalem entendi il le pueple des Juïs, qu'il ne seroient pas legierement mondé de lor pechiez⁽⁴⁾. En ce lieu de Nitre avoit bien .l. tabernacles . . .

(Chap. xxi; Migne, XXI, 443.)

(Fol. 202 c.) En dit que li coumencement des abeïes qui estoient en Nitre vint d'un preudome qui avoit non Avinun⁽⁵⁾, de quoi en conte en la vie S. Antoine que S. Antoinnes vit s'ame . . .

(Chap. xxx; Migne, XXI, 455. Le dernier paragraphe de ce chapitre : « *Alio quoque tempore . . . probare volens animos ipsorum, dicit dolium sibi esse necessarium* », manque ici, mais se retrouve plus loin, fol. 205.)

⁽¹⁾ J'ai cité ce chapitre en entier à cause de la remarque contenue dans la dernière phrase, qui est une addition du traducteur.

⁽²⁾ Ici et ailleurs il y a plutôt *donc*.

⁽³⁾ JER., II, 22.

⁽⁴⁾ Ici encore, il y a des remarques du traducteur.

⁽⁵⁾ Lire *Aimon*.

Entre les deciples saint Antoine, si en i ot .j. qui avoit non Pols. Simples estoit apelez en sornon. Tiex fu li coumencement de sa vie : il trouva sa fame gisant avec .j. licheor; et, quant il l'ot trovée, onques n'en dist mot, einz s'en ala el desert. . .

(Chap. xxxi; Migne, XXI, 457.) Une version tout à fait différente nous a été conservée par le ms. 307 d'Arras; voir *Romania*, XVII, 379.

(Fol. 203 b, anc. ccxxviiij.) En Thebaïde avoit .j. autre prodome, Aminon avoit non; si estoit peres et sires bien de .iiij^m. moines. Il estoit vestuz d'une tel menniere de garnementz qu'il resambloit sac qui fu perciez el frons (*sic*) . . .

(Chap. iii; Migne, XXI, 407.)

Un autre preudome i avoit qui avoit non Benes, douquel li moine disoient qu'il n'avoit onques menti, n'onques nus nou vit corrocié. . .

(Chap. v; Migne, XXI, 408.)

Li abes Syrus et l'abes Ysaies et l'abes Pox si s'entrencontrerent une foiz a la rive d'une aigue. Tuit troi estoient de grant abstinence et de grant religion. . .

(Chap. x; Migne, XXI, 428.)

(Fol. 203 c.) En Tebaïde avoit une mout renomée abeïe qu'an apeloit le moustier Ysidoire, et s'i avoit si grant porpris que bien i pooit avoir largement .m. habitacles a moines. . .

(Chap. xvii; Migne, XXI, 439.)

(Fol. 203 d.) Dui preudome qui⁽¹⁾ habitoient en cele contrée de Thebayde, de si grant religion et de si mervouilleuse abstinence qu'il enluminoient tout le pais, aussi com dui grant luminaire; andui avoient non Machaire. . .

(Chap. xxviii; Migne, XXI, 449.)

L'histoire des deux Macaires se termine ainsi (fol. 204 d, anc. ccxxix) :

. . . Cil ot si grant compunction qu'il se hasta d'aler en sa meson et donna quanqu'il avoit aus povres; si s'en ala avec les autres ou desert. L'en trova assez miracles que sainz Mechaires fist el livre de l'estoire de sainte Eglyse⁽²⁾.

(Chap. xxxix; Migne, XXI, 455.)

Uns contraiz lor fu aportez qui avoit perdu le pooir des piez; il li oindrent d'un pou d'uile beneoit et li distrent : « El non de Dieu que Luciens chace, te coumandons que tu estuisses sor tes piez. » Icil Luciens estoit .j. tyranz qui tormentoit sainte Eglyse, et en despit de lui se leva touz haitiez et s'en ala.

(Rufin, *Hist. ecclesiastica*, l. II, chap. iv; Migne, XXI, 511.)

⁽¹⁾ Il faut supprimer *qui*, voir ms. fr. 1038, fol. 25 b, Lyon, 773, fol. 26. — ⁽²⁾ Le ms. B. N. fr. 1038 ajoute : *Illec les quiere qui plus en vodra oïr.*

Devant ce .j. pou de tens pria uns avugles que l'en le menast a la porte et a la celle S. Mechaire. En l'i mena; l'en n'en trova point. « Menez moi, dit il, lez la paroi ou il siaut seoir et orer. . . »

(*Hist. ecclesiastica*, l. II, chap. iv; Migne, XXI, 512.)

(Fol. 204 d.) En une fosse, près de la celle S. Mechaire, avoit une leonnesse. Un jor aporta ses phaons, qui ne veoient goutte, as piez au bon home. Il entendit qu'ele li prioit de ses phaons. Si pria Dieu qu'i lor rendist lumiere⁽¹⁾. . .

(*Hist. ecclesiastica*, l. II, chap. iv; Migne, XXI, 512.)

(Fol. 205, anc. ccxxx.) Dui frere alerent une foiz viseter saint Aymon. Li bons hom vost esprover lor coraiges; si lor pria qu'il li aportassent .j. tonnel por metre s'aigue. Il li promistrent a apporter. Li uns avoit .j. chamal, li autres .j. asne. . .

(Fin du chapitre xxx; Migne, XXI, 456.)

(Fol. 205.) Entor le mennoir S. Apolloine avoit bien .x. viles de paiens qui par mout grant diligence aouroient les ydoles et le Mahomet. .I. temple avoient ou il avoit .j. Mahomet. . .

(Chap. vii; Migne, XXI, 414.)

(Fol. 205 b.) Uns des moines dou desert estoit sanz humilité et sanz debonnaireté. Il pria S. Apolloine qu'il priast Dieu qu'il li donnast grace d'estre debonnaire et humbles; il em pria, et Diex li donna tel grace qu'il s'en mervoillerent.

(Chap. vii; Migne, XXI, 416.)

Uns freres vint a saint Aymon, si li dit qu'il se voloit sauver avec lui, et le pria que il le meist en une celle près de lui. . .

(Chap. xxiii; Migne, XXI, 446.)

Quatre pseudomes avoit el desert de mout grant religion et de molt grant (*sic*) merites. Li uns avoit non Crones, li autres Origenes. . .

(Ce morceau a quelque rapport avec le chapitre xxv; Migne, XXI, 448. Mais ce n'est pas la source.)

Vient ensuite la traduction des *Verba seniorum*⁽²⁾, qui commence sans rubrique :

(Fol. 205 b, anc. ccxxx.) Moine demanderent a .j. saint pere coument il seroient abstant. Il lor dit : « Laissez tout le repos de ceste mortel vie, les deliz de la char et les precieuses viandes, ne ne querez les honnors dou monde. » Après ce dit : « Ce est li droiz

⁽¹⁾ Il y a un récit analogue dans le livre IV, chap. viii, des *Vitæ patrum* (Migne, LXXIII, 821)

⁽²⁾ Les *Verba seniorum* forment dans l'édition de Rosweyd, reproduite dans Migne, le livre III du *De Vitæ patrum*.

de nature que l'en menjut, mès non pas tant c'om en ait le ventre chaut, mais tant seulement que l'en soustaine le cors. . . .

(§ 1; Migne, LXXIII, 739.)

(Fol. 206, anc. ccxxxj.) Li deables asailli une foiz mout griefment l'abé M^oysem de luxure; il s'en ala a l'abé Ysidoire. . .

(§ 10; Migne, LXXIII, 743.)

(Fol. 208 c, anc. ccxxxij.) Uns hauz hom estoit dou païs l'empereor Theodoise, Arsenes avoit non; .ij. filz avoit, Archade et Honoire. . .

(§ 37; Migne, LXXIII, 762.)

(Fol. 209, anc. ccxxxiiij.) Uns preudom a dit : Ne mengier ce que tu desirres, mès ce que Diex te donra. . .

(§ 49; Migne, LXXIII, 767.)

Il y a une lacune de huit feuillets entre les feuillets 215 (anc. ccxli) et 216 (anc. ccxlix). Le feuillet 215 finit ainsi :

Dui jovencel prierent mout a l'abé Mechaire qu'il les laissast abiter avoc lui. Il cuida qu'il ne püssent mie souffrir le desert, si lor dit : « Vos n'i poez habiter. » Après se porpensa et lor mostra une roche ou il firent une celle, et lor dit qu'il feissent cordes et corteilons et les vendissent et en vesquissent. En fin le firent. Une semaine jeüna l'abes et pria Dieu qu'il li moustrast coument il se maintenoient. Il ala a aus, et il li firent molt grant joie et mengerent ensamble. Com il faisoient samblant de couchier, l'abes pria Dieu de rechief qu'il lor mostrast de lor oeuvres. Estes vos une clarté qui vint si granz qu'il sambla ce fust après midi, mès il ne la sentirent. . .

(§ 195; Migne, LXXIII, 802⁽¹⁾.)

Le folio 216 (anc. ccxlix) commence ainsi :

. . . faire chascuns bons crestienz touz jors plourer et avoir dolor et contrition.

Il avint c'uns preudom se moroit et fu aussi com en paumoisons. Après, quant il revint a soi, cil qui estoient entor lui li demanderent qu'il avoit veü. « Ge ai oï, fet il, une voiz qui braioit et disoit : Lasse moi ! lasse moi ! Ensis devriens nos adès dire. »

(*Vitæ patrum*, l. V, libell. III, § 26; Migne, LXXIII, 864.)

En contoit d'une abesse que li esperiz de fornication asailli .xiiij. anz molt griefment, ne onques ne pria Dieu nule foiz qu'il la delivrast de cele temptation. . .

(*Ibid.*, § 10; Migne, LXXIII, 876.)

⁽¹⁾ Le même récit se retrouve, *l. cit.*, VI, III, 3; Migne, LXXIII, 1006, avec des variantes de rédaction.

(Fol. 221 *d*, anc. ccliiij.) *Ci coumence la vie sainte Marine et de plusors autres. Il fu uns preudom au siecle qui avoit une petite fille. Talant li prist d'entrer en religion. Si coumanda sa fille a .j. suen ami. . .*

(Migne, LXXIII, 691; cf. *AA. SS.*, 17 juillet.)

(Fol. 222, anc. cclv.) *Il fu uns preudom qui avoit non Panuces. Il ne porent avoir nul oir entre lui et sa fame, [et] s'en estoient molt a mesaise. Il oïrent parler d'un saint hom qui estoit abes. Il li alerent prier que, por Dieu, priast por aus. . .*

(*Vita S. Euphrosynæ*; Migne, LXXIII, 643.)

(Fol. 222 *d*.) *Li abes Abraham ot .j. frere. Cil freres morut; si laissa une soe fille qui encor n'avoit que .vij. anz; petite estoit et orfeline. . .*

(*Vita S. Mariæ meretricis*; Migne, LXXIII, 651.)

A la suite de ce récit, d'autres manuscrits de la Vie des Pères en prose française placent la vie de Thays (B. N. fr. 1038, fol. 94 *d*; 24947, fol. 187 *v*^o; Lyon 773, fol. 96 *v*^o, etc.), qui manque ici. Les mêmes manuscrits insèrent, après la vie de Thays, les récits dont les premières lignes sont transcrites ci-après, et dont un seul se retrouve dans Rosweyd :

(Fol. 223 *d*.) *En la cité de Nicée avoit .j. reclus qui estoit çainz de chaînes de fer a pur le cors, et la haire par deseure, ne ne menjoit nule foiz se pain de soigle non et .j. pou de dates. . .*

(C'est l'histoire du reclus Hospitius, qui est contée par Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 6.)

(Fol. 224, anc. cclvij.) *Qui c'onques a en soi sen ne entendement si doit molt volentiers oïr et entendre les vies des sainz, car illueques puet il panre bon exemple de bien vivre et de sauver l'ame, s'en lui ne remaint; et par ce que tuit doivent voloir le salu de lor proisme, voil ge, fait cil qui décrit ceste vie, conter une chose qui avint en Capadoce n'a mie grant tens. Un preudome i avoit qui avoit non Frontins, plain et embeü de la grace dou Saint Esperit. . .*

(Abrégé de la *Vita S. Frontonii*, Migne, LXXIII, 437.)

(Fol. 224 *b*.) *Sainz Atanaises, li evesques, si conte miracles d'une ymaige Nostre Seigneur qui estoit en une cité c'om apele Byrote, entre Tyr et Sydoine; si randoit treü a Antioche. En cele cité loa .j. crestiens une mesonnete; si i mist une ymaige de Nostre Seigneur petitete. . .*⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce récit vient originellement d'un sermon attribué à saint Athanase et publié en grec parmi les *Spuria* de ce Père (Migne, *Patr. græca*, XXVIII, 797 et suiv.). Il en existe plu-

sieurs anciennes rédactions latines. L'une a été imprimée à la suite du texte grec (vol. cité, col. 820) d'après un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés (anc. 108, actuellement B. N.

(Fol. 224 c.) Il ot .j. home en la contrée de Mence⁽¹⁾, molt pesme et molt cruel; si vit une vision qui rien ne li aida, mès molt profita a autrui. De la cort le roi Choerain estoit. Souvent li amonestoit li rois qu'il se confessast ainçois que Diex le tuast soudainement. . .

(Fol. 224 d.) Uns prestres iert qui avoit non Plegiles, molt religieus, et molt volentiers chantoit sa messe a l'autel ou li cors saint Nime le confessor gisoit⁽²⁾. . .

(Fol. 225, anc. cclviij.) Cil qui ce livre fist dit qu'il cognut un frere en une molt riche abeie qui vivoit molt desordonneement; assez le chastioient li seigneur de laienz qu'il s'amendast⁽³⁾. . .

Uns miracles avint, au tens Julien, d'une ymaige que une fame, que Diex gari de l'enfermeté dou sanc quant ele atoucha a li, avoit mise en Cesaie Phelippe, une cité de Fenice qu'il apeloient Penoam. . .

(Fol. 225 b.) Une cité avoit em Palestine qu'en apele Nichopole. Dalez cele cité avoit une vile que li sainz livres del evengile apele Emaux. . .

L'en conte qu'en une cité de Thebaïde, qui a non Hermopolis, a .j. arbre qu'en apele Perside, de tel vertu que quant em pent del fruit ou de la fuelle de cel arbre au col a aucun malade, il est gariz isnelement. . .

(Fol. 225 c.) Au tens Costantin vit cil qui escrit cel livre .j. evesque en Chypre qui touz crolloit de veillesce; si contoit en de lui maintes choses, et il en retint aucunes et les escrit por donner exemple as bonnes genz. . .

(Rufin, *Hist. ecclesiastica*, l. I, ch. v; Migne, XXI, 471.)

(Fol. 225 d.) *Ci coumence la vie S. Hylarion et d'autres peres.* Sainz Jheromes, qui fu sainz hom et bons clers, décrit la vie de saint Hylarion et apela le Saint Esperit en aie. . .

(S. Jérôme; Migne, XXIII, 19.)

fr. 12136). Une autre a été recueillie dans le *Promptuarium exemplorum*, qui fait suite aux *Sermones discipuli* de J. Herolt (nombreuses éditions du xv^e siècle et du xvi^e), parmi les « exempla de P. » : « *Judei vulneraverunt imaginem Jesu Christi. Apud Syriam, in civitate Berith, quidam christianus, sub annua pensione hospitium habens. . .* » Le récit se termine par ces mots : *Hec Hugo de Sancto Victore.* Je n'ai pas réussi à le trouver dans les œuvres de Hugues de Saint-Victor. On rencontre assez souvent le même récit copié à part, ainsi dans le manuscrit 558 de la Bibliothèque Sainte-Gene-

viève, fol. 197, à la suite d'un recueil de vies de saints.

⁽¹⁾ *Perse*, dans le ms. B. N. fr. 1038 (fol. 97 d); *Merce*, dans le ms. 773 de Lyon (fol. 99 v°).

⁽²⁾ Ce prêtre doutait de la vérité de l'eucharistie. Le Christ lui apparaît, sur l'autel, sous la forme d'un enfant. Un récit de ce genre se trouve dans les *Verba seniorum*, Migne, LXXIII, 978; mais ce n'est pas la source de notre texte.

⁽³⁾ Se trouve dans le *Promptuarium exemplorum*; c'est le premier des « exempla de F ». Cet exemple a quelques rapports avec un récit de Bède, *Hist. eccl.*, V, XLIII.

(Fol. 229 *b*, anc. cclxij.) Cil qui se doivent en mer embatre si essaient premierement en la quoie mer coument il le feront en la parfonde. . .

(*Vita Malchi monachi captivi*; Migne, XXIII, 53.)

C'est par cette légende que se termine, à proprement parler, ce que la traduction appelle la « Vie des Pères ». Les dernières lignes de la vie de Malchus sont celles-ci, dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg :

(Fol. 229 *d*.) Ce conta li moines a saint Jherome quant il estoit encor jouvenciaus, et il le nos conte por plus amer chasteé, et nos coumande que nos le recontons aus autres, par ⁽¹⁾ ce que tuit saichent que chasteez n'est onques chaitive ne entre espées ne entre bestes ne en desert, et home qui s'est donnez a Dieu ne puet estre vaincez ⁽²⁾.

C'est par suite d'une bien grossière erreur que le pèlerinage en Terre Sainte qui suit a été attribué à saint Antoine et joint à la Vie des Pères. L'original latin est *l'Itinerarium Antonini martyris*, dont on trouvera deux textes légèrement différents dans les publications de la Société de l'Orient latin ⁽³⁾. De cet Antonin (et non pas Antoine) on ne sait rien, sinon qu'il était de Plaisance, en Italie, qu'il vivait au VI^e siècle et que, s'il eut à passer par beaucoup d'épreuves lors de son voyage en Terre Sainte, il ne fut cependant pas, à proprement parler, martyr. Il est fort probable que le traducteur de cet *Itinerarium* est en même temps celui qui a rédigé en français, sous le titre de *Vie des Pères*, la compilation dont nous venons de donner une idée. Le voyage du prétendu saint Antoine fait suite, comme ici, au même ouvrage en d'autres manuscrits, par exemple dans le manuscrit de Lyon 773 (où il est suivi de l'explicit : *Ci fenist la Vie des Peres*, qui devrait prendre place avant le voyage) et dans le ms. B. N. fr. 1038, d'après lequel il a été publié par M. Auguste Molinier ⁽⁴⁾.

(Fol. 229 *d*, anc. cclxij.) Cil qui ce livre fist conte le voiage de saint Antoine, cou-

⁽¹⁾ Sic, lire *por* avec le ms. fr. 1038 (fol. 109 *d*).

⁽²⁾ Le ms. 1038 ajoute : *Encor puet il morir*.

⁽³⁾ *Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ . . .*, edidit T. Tobler, I (1877), p. 91 et suiv. — *Itineraria hierosolymitana et descriptiones Terræ*

Sanctæ . . ., ediderunt T. Tobler et Aug. Molinier (1880), p. 360**** et suiv.; cf. la préface de ce volume, p. xxv et suiv., et l'art. de Potthast ANTONINUS MARTYR.

⁽⁴⁾ Dans les *Itineraria hierosolymitana*, p. 383 et suiv.

ment il ala por l'amor Jhesu Crist par touz les lieux ou il avoit alé, quant il fu en terre, et parole aussis com s'il meïsmes fust en ce voiage. De Plaisance, fait il, nos en alames en Constantinoble et venismes en l'ille de Chypre. . .

V. — *BARLAAM ET JOSAPHAT, MISE EN PROSE D'UN POÈME FRANÇAIS.*

A la suite de la *Vie des Pères* et du *Voyage de saint Antoine*, le ms. B. N. fr. 1038, souvent cité dans les pages précédentes, renferme une copie de la version en prose du pieux roman de *Barlaam et Josaphat* ⁽¹⁾. Cette version, faite directement sur le latin, n'est point celle que nous trouvons dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, du folio 232 au folio 247. La rédaction de ce dernier manuscrit est la mise en prose d'une version en vers octosyllabiques dont on possède trois manuscrits complets ou fragmentaires ⁽²⁾. De cette mise en prose on a reconnu jusqu'à présent deux copies, l'une dans le ms. 772 de Lyon, l'autre dans le ms. B. N. fr. 423 ⁽³⁾.

(Fol. 232, anc. cclxv.) *Ci coumence la vie Josaphas et Balaam.* En Inde ot jadis .j. roi molt riche et molt puissant qui ot non Avenir; de grant pris estoit et de grant renon, de bel samblant et de bon aage. Bien estoit faiz de cors et fiers de coraige. Molt avoit sa terre acreüe par granz guerres et par granz batailles. Si avoit matez et mis sous piez ses ennemis, qu'il ne s'osoient mouvoir. Ne porroie pas dire la moitié de ses granz rantes et de son grant avoir. Molt estoit riches de cors, mès povres estoit de l'ame. De nostre foi ne savoit riens, ainz vivoit selonc la loi des paiens, et, selon lor error, aoroit les ymaiges. Aus aises et aus deliz de cest monde estoit si ententis qu'il ne toloit a son cors riens qu'il volsist, mès une seule chose li ennuioit et grevoit molt, de ce qu'il n'avoit nul oir de son cors qui tenist après lui sa terre; et il fust molt liez se il peüst estre peres apelez, car c'est une chose que haut home couvoient molt. . .

VI. — *LÉGENDES DE SAINTES.*

Le recueil de Saint-Pétersbourg se termine par quatre légendes de saintes qui se rencontrent en mainte autre collection et qui, fait à noter, se suivent

⁽¹⁾ J'ai donné des extraits de cette version, d'après le ms. 1038, dans *Barlaam und Josaphat, französische Gedicht. . . .*, hgg. von H. Zotenberg und P. Meyer (Stuttgart, 1864), p. 347 et suiv.

⁽²⁾ A Carpentras, à Tours (voir l'ouvrage cité à la note précédente, p. 335 et suiv.) et à Besançon (n° 552).

⁽³⁾ Voir *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1885, p. 77.

dans le même ordre en quatre légendiers au moins, les mss. B. N. fr. 411 (fol. 94-103), 412 (fol. 68-75), Bruxelles 10326 (fol. 103-115), Musée Brit. Add. 6524 (fol. 66-73). Elles se trouvent aussi, mais rangées un peu autrement, dans le ms. B. N. fr. 6447, décrit antérieurement (*Notices et extraits*, XXXV, 2^e partie).

(Fol. 247 *c*, anc. cclxxxvii.) *Ci coumence la vie sainte Agathe la beneoite virge. Au tens que sainte crestientez cressoit et essauçoit par les paroles et par les hauz miracles que Nostre Sires faisoit por les sainz homes qui por li soufroient martyre, et por les saintes virges qui lor cors livroient a grief torment et a dolereuses painnes, estoit Quinciens conceles de Cezile qui haoit les crestiens...*

(6447, art. 49.)

(Fol. 249 *c*, anc. cclxxx.) *Ci coumence la vie sainte Luce. Au jor que la renomée et la parole cressoit et esforçoit molt durement par plusors contrées des hauz miracles que Damedieux demoustroit et faisoit en la cité de Cathenense por ma dame sainte Agathe...*

(6447, art. 50.)

(Fol. 251 *b*, anc. cclxxxij.) *Ci coumence la vie sainte Agnès la beneoite virge. Tuit devons graces et loanges rendre a nostre seignor Jhesu Crist des saintes vies et des passions qu'eles souffrirent pour l'amor de Nostre Seignor et por aquerre les celestiaux coronnes...*

(6447, art. 51.)

(Fol. 254, anc. cclxxxv.) *La passion sainte Felice et de ses .vij. filz. Veritez est, si com l'escriture tesmoigne, que en cel tens que Antonius estoit empereres de Roume, estoient cil qui creoient Nostre Seignor molt asproié et molt grevé par ceus qui la loi Dieu haoient et despiterent, et meïsmes par les evesques de la fausse loi plus que par les autres. En cel tens estoit a Roume une dame qui Felice estoit apelée...*

(6447, art. 60.)

Le manuscrit se termine au folio 255 par cet explicit : *Explicit la vie des apostres et des martyrs et d'autres sainz et de saintes*. Le verso est occupé, comme nous l'avons dit, par une table qui s'arrête à la vie de saint Georges, fol. clxxvj. La suite de cette table devait se trouver sur un feuillet qui a été coupé.

TABLE DES LÉGENDES⁽¹⁾.

- | | |
|---|---|
| <p>S. Agapite, f. 110.
 S^e Agathe, f. 247.
 S^e Agnès, f. 251.
 *S. Alban, f. 142.
 *SS. Alexandre et Théodule, f. 138.
 S. Alexis, f. 112.
 *S. Amand, f. 131.
 S. André, f. 48.
 *Annonciation N. D., f. 133.
 S. Antoine, f. 83.
 *S. Apollinaire, f. 150.
 S. Babylas, f. 159.
 *S. Barnabé, f. 141.
 S. Barthélemy, f. 38.
 S. Benoît, f. 115.
 *S. Blaise, f. 131.
 S. Brandan, f. 187.
 S. Christophe, f. 95.
 SS. Côme et Damien, f. 166.
 S. Cucuphat, f. 104.
 *S. Cyrice et S^e Julite, f. 142.
 S. Denis, f. 162.
 S. Étienne, pape, f. 107.
 S^e Felice, f. 254.
 S. Félix de Nole, f. 160.
 *S. Gallican, f. 143.
 S. Georges, f. 156.
 *S. Germain d'Auxerre, f. 154.
 SS. Gervais et Protais, f. 105.
 S. Gilles, f. 123.
 *SS. Gordien et Épimaque, f. 139.
 *S. Grégoire, f. 132.
 S. Hippolyte, f. 173.</p> | <p>*S. Ignace, f. 130 b.
 *Invention de la Croix, f. 137.
 S. Jacques le majeur, f. 26.
 *S. Jean-Baptiste, f. 143.
 S. Jean l'évangéliste, f. 14.
 *SS. Jean et Paul, f. 144.
 S. Jérôme, f. 114.
 S. Julien le pauvre ou l'hospitalier, f. 181.
 *S. Julien et S^e Basilide, f. 127.
 Jumeaux (Les trois frères), f. 161.
 S. Lambert, f. 174.
 S. Laurent, f. 171.
 S. Longin, f. 41.
 *S. Loup, év. de Troyes, f. 153.
 S^e Lucie, f. 249.
 S. Mamers, f. 93.
 *S. Mamertin, f. 135.
 S. Marc, f. 43.
 *S^e Marie l'Égyptienne, f. 134.
 *S^e Marie Madeleine, f. 147.
 *S. Marien, f. 136.
 S. Marius, f. 159.
 *S^e Marthe, f. 149.
 S. Martial, f. 59.
 *S. Martin (translation), f. 146.
 S. Mathieu, f. 16.
 S. Nazaire, f. 105.
 *SS. Nérée et Achillée, f. 139.
 S. Nicolas, f. 67.
 *S. Pancrace, f. 139.
 *S. Pantaléon, f. 152.
 S. Patrice, f. 178.
 *S. Paul (Conversion de), f. 129.</p> |
|---|---|

⁽¹⁾ Les articles précédés d'un astérisque appartiennent au Légendier liturgique.

- * S. Paul (dispute contre Simon), f. 3.
- (passion), f. 11.
- (l'hermite), f. 80.
- S. Philippe, f. 25.
- S. Pierre, f. 7.
- *SS. Pierre et Marcel, f. 140.
- *SS. Prime et Félicien, f. 141.
- *S. Prisce, f. 140.
- *S. Prix, f. 129.
- *SS. Procès et Martinien, f. 146.
- *Purification N. D., f. 130 *d.*
- S. Quentin, f. 100.
- *S. Quiriace, f. 139.
- *S. Remi, f. 128.
- *S^{te} Savine, f. 129.
- *S. Savinien, f. 130.
- *Sept dormants (Les), f. 150.

- *S. Silvestre, f. 126.
 - SS. Simon et Jude, f. 20.
 - S. Sixte, f. 169.
 - *S. Thibaut, f. 144.
 - S. Thomas, apôtre, f. 44.
 - * — de Cantorbery, f. 126.
 - *SS. Tiburce et Valérien, f. 136.
 - *S. Urbain, f. 140.
 - *S. Victor, f. 147.
 - *S. Vigile, f. 132.
 - *S. Vit, f. 142.
 - *S. Vital, f. 137.
 - *S. Waast, f. 131.
-
- Barlaam et Josaphat, f. 232.
 - Pèlerinage d'Antonin en Terre Sainte, f. 229.
 - Vie des Pères, f. 194.

APPENDICE.

LE MANUSCRIT 587 DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Ce manuscrit contient deux légendiers bien distincts, transcrits à la suite l'un de l'autre. Le premier (ff. 3-32) est un recueil de douze légendes qui présente, comme on l'a dit plus haut (p. 680), quelques rapports avec l'une des parties du manuscrit de Saint-Pétersbourg; le second (ff. 32 et suiv.) est une copie complète du légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique auquel le manuscrit de Saint-Pétersbourg a emprunté 68 légendes. La description donnée par M. Kohler dans son *Catalogue des mss. de Sainte-Geneviève*, quoique détaillée, ne permet aucunement de se rendre compte de l'existence de ces deux parties, ni du caractère propre de chacune d'elles. Il est donc opportun de donner une idée exacte des éléments dont se compose le manuscrit.

I. PREMIER RECUEIL.

Les articles 5, 6, 7, 10, 11 se trouvent dans la première partie du ms. de Saint-Pétersbourg, et ne se rencontrent ailleurs qu'en un très petit nombre de recueils. L'article 12 (vie de saint Georges), qui existe aussi dans Saint-Pétersbourg (partie III), a été, au contraire, très souvent copié. Pour éviter la répétition constante des mêmes indications bibliographiques, je me borne à donner la concordance avec Saint-Pétersbourg ou, à défaut de ce manuscrit, avec tel ou tel des recueils que j'ai décrits dans mes précédentes notices.

1. (Fol. 3.) *Ci coumence la Nativité Nostre Seigneur Jhesu Crist. Quant li temps fu raemplis que Nostre Sire Jhesu Crist vout naistre de Nostre Dame sainte⁽¹⁾ Marie sa mere.*

(6447, art. 1^{er}.)

2. (Fol. 4.) *Ci coumence l'Aparission Nostre Seigneur. Veritez est que Nostre Sire Jhesu Crist fu nez en la cité de Belleem de Nostre Dame sainte Marie, si avint ainsi*

⁽¹⁾ Au lieu de *sainte*, le ms. porte *sa mere*. Il y a beaucoup de grosses fautes dans le manuscrit de Sainte-Geneviève.

que quant l'estoile, qui est demonstremens de sa naissance, se apparut aus trois rois paiens devers soleil levant aus astronomiens⁽¹⁾ estoient bon li trois rois, et par cele estoile qui fa née, qu'il ne souloient pas veoir, congurent il que ce estoit roial estoile qui apparue c'estoit contre sa naissance. Si pristrent conseil entre eus que il le iroient veoir. . .

(6447, art. 2.)

3. (Fol. 5 b.) *Ci coumence la passion Nostre Seigneur* [Évangile de Nicodème]. Annas et Cayphas et sa mesnie et Dadami et Gamaliel, Judas et Levy⁽²⁾, Neptalin, Aser, Alixandre, Othiarus, cil trois⁽³⁾ princes de la loy et autres princes de lour loi jusques a quatre vindrent a Pylate. . .

(6447, art. 4.)

4. (Fol. 10 b.) *Ci coumence la vie sainte Marthe*. La beneoite et la honorée ostesse Nostre Seigneur Jhesu Crist sainte Marthe fu née de Bethaine, près d'un chastel de Jerusalem, noble de lignage et de roiale lignée. Son pere ot non Cyrus et sa mere Eucarie. . .

(Ms. Phillipps, n° 3660, art. 80.)

5. (Fol. 13 d.) *Ci coumence la vie saint Cucufas*. Seigneurs, les glorieuses passions des sains martirs font bien a oïr et a entendre, car on y puet maint bon essample oïr et retenir et aprendre; car de bien nus ne puet trop oïr ne trop savoir, ainçois i doit chascuns metre s'entente qui tant scet ne tant ne vaut qu'i li souvient dou Seigneur qui fist toute creature, pour qui li glorieus martir souffrirent. . .

(Saint-Pétersbourg, art. 22.)

6. (Fol. 15 d.) *Ci coumence la vie saint Maines*. Au temps que Aureliens li emperieres envoioit par tout le monde ses prevos et ses tirans pour occirre les⁽⁴⁾ orribles tourmens et par griés paines ceus qui crestiens estoient, et les ymages et les ydoles des Sarrazins n'auouroient. . .

(Saint-Pétersbourg, art. 19.)

7. (Fol. 17 b.) *Ci coumence la vie saint Agapite*. Desous Aurelien li emperieres avint meïs[me]ment, après ce que je vous ai compté, que uns enfes estoit en la cité de Rome qui avoit non Agapites. Cilz enfes amoit moult et cremoit Nostre Seigneur. . .

(Saint-Pétersbourg, art. 26.)

8. (Fol. 18 c.) *Ci coumence la vie Madame sainte Margerite*. Puis la resurrection Nostre Seigneur Jhesu Crist et sa glorieuse ascencion es cieuls a son pere tout puissant souffrirent mors et torment et paine pluseurs martirs pour son saintisme non essaucier, . .

(Trois légendiers français, etc., art. 145, dans *Notices et extraits*, XXXVI, 465.)

⁽¹⁾ Ce texte est fort corrompu. Il faut lire : Veritez est que, quant. . . que l'estoile qui est. . . devers soleil levant. Astronomien. . . — ⁽²⁾ Ms. *elevy*. — ⁽³⁾ Sic, lire *dis*. — ⁽⁴⁾ Sic, lire *par*.

9. (Fol. 21 c.) *Ci coumence la vie saint Apolinaire.* Au jor que saint Père, l'apostre Nostre Seigneur Jhesu Crist, vint d'Antioche en la cité de Rome, et plusieurs crestiens avec lui, estoit emperiere de Rome Claudius Cesar et si en tenoit la grant seigneurie. . .

(Je n'ai pas trouvé d'autre exemplaire de cette vie. L'original dans *AA. SS.*, 23 juillet, V, 344.)

10. (Fol. 25 c.) *Ci coumence la vie saint Gervaise et saint Prothaise martirs.* Saint Gervaise et saint Prothaise furent nez de Milan la cité. Lor pere fu haus homs, chevaliers au concele de la cité, qui Paulins estoit apelez, et lor mere estoit apelée Valerie. . .

(Saint-Pétersbourg, art. 24.)

11. (Fol. 27 b.) *La vie saint Estiene l'apostole.* Quant Valeriens et Galeriens estoient empereors a Rome, li crestiens se reponoient en pluseurs lieux pour la grant cruauté qui en euls estoit. . .

(Saint-Pétersbourg, art. 25.)

12. (Fol. 30 b.) *Ci coumence la vie saint Jorge.* En cel temps que li saint home se penoient d'acroistre et de enforcier la sainte loi Nostre Seigneur, uns rois estoit en Perse qui Dacien estoit apelez. A icelui roi entra li diable ens el cors, et riche estoit et puissans, si manda et commanda que tuit venissent a lui si prevost et si baillif. . .

(Saint-Pétersbourg, fol. 156, avec une variante au début.)

II. DEUXIÈME RECUEIL (LÉGENDIER LITURGIQUE).

Le légendier liturgique commence au fol. 32 c :

El non du Pere et du Filz et du Saint Esperit, nous commençons a S. Andrieu. Saint Andrieu fu frere saint Pierre. Prescheur (*lire* pescheur) estoient et furent converti delez la mer de Galilée. . . .

Il se termine au fol. 137 b. Les différences que présente ce texte par rapport au ms. B. N. fr. 988, qui a servi de base à ma notice du légendier liturgique, sont les suivantes : le ms. de Sainte-Geneviève omet les articles 8 (Nativité), 30 (Purification), 50 (S. Georges), 71 (SS. Gervais et Protais), 81 (S. Érasme), 87 (S^{te} Marguerite), 89 (S^{te} Marthe), 90 (S. Apollinaire), 104 (S. Étienne, pape), 115 (S. Agapet), 117 (S. Timmothée), 134 (S^{te} Euphémie). Plusieurs de ces lacunes sont intentionnelles. Des légendes concernant la Nativité, S. Georges, S. Gervais et S. Protais, S^{te} Marguerite, S^{te} Marthe, S. Apollinaire, S. Étienne, S. Agapet se trouvaient déjà dans la première partie du manuscrit.

En outre, il est à remarquer que la vie de saint Remi est placée (fol. 49) à la date de la mort (13 janvier), ce qui est conforme à l'usage de la plupart des manuscrits⁽¹⁾, tandis que le ms. fr. 988 (art. 144) classe cette même légende à la date de la translation (1^{er} octobre). Enfin le ms. de Sainte-Geneviève place (fol. 135) une vie de saint Tiburce entre les vies de sainte Cécile et de saint Clément (nos 163 et 164 du *Légendier liturgique*), mais c'est la suite de la légende dont le commencement seul se trouve au fol. 70, à sa vraie place. (*Lég. liturg.*, art. 49).

A la suite du légendier en ordre liturgique est transcrite, dans le ms. de Sainte-Geneviève, mais d'une main différente de celle qui a écrit ce qui précède, une traduction française de la vie de saint Gérard, comte d'Aurillac, par l'abbé Odon de Cluni, dont le texte latin est reproduit dans les *Acta Sanctorum*, t. VI d'octobre, p. 300 et suiv., d'après la *Bibliotheca Cluniacensis*⁽²⁾. Cette même vie a été réimprimée dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXXXIX, col. 639 et suiv.⁽³⁾.

(Fol. 138.) *Ich commenche la preface en la vie de Saint Gerault.*

A son chier seigneur a honorer pour cause de ses merites Aymé, abbé⁽⁴⁾, devot et religieux Oude, menistres et sergant de tous ses freres, salut perdurable en Nostre Seigneur.

Chier sires et honorables pere, je vous envoie le livre de la conversation et des miracles de S. Gerault, lequel j'ai fait et compilé selonc mon pooir en doute et en paour, pour tant que ce surmonte la force de mon engien, mais je, qui doute a trespasser le vostre commandement et obediencie et qui me fie en la bonté et obediencie du dit saint, le fais en vous soupliant que vous veulliez depriier la deboinairité de Jhesucrist que, pour l'amour de son glorieux saint monseigneur S. Gerault, veulle nostre relation ordener et mesurer, que elle soit digne et gracieuse au saint beneuré que il a volu glorefier, et que a moi el ne soit cause de transgression ou de trespasser acune choze de sa vie, si com vous

⁽¹⁾ Voir ci-dessus p. 694, article *S. Remi*.

⁽²⁾ Voir *Hist. littér.*, t. VI, p. 329.

⁽³⁾ *L'Histoire littéraire*, t. VI, p. 240, dit qu'il existe de la vie de saint Gérard une ancienne traduction française « faite par ordre de Philippe duc de Bourgogne et comte de Flandres », ajoutant que cette traduction se trouverait dans le ms. 1904 du fonds Colbert, à la Bibliothèque du Roi, et dans le ms. 787 (lire 967) de la reine Christine, au Vatican.

C'est une erreur. Le premier de ces manuscrits contient la vie en prose de Girard de Roussillon, par Jean Wauquelin. (Le n° 1904 du fonds Colbert est actuellement le n° 852 du fonds français.) Le second est l'abrégé bien connu de cette même vie; voir Ernest Langlois, dans *Notices et extraits*, t. XXXIII, 2^e partie, p. 93.

⁽⁴⁾ *Aymoni abbati*, Aimon, abbé de Tulle, puis de Saint-Martial de Limoges.

me porriés dire et mettre sus pour ce que je en trepasse aucunes choses pour dire sans plus et reciter ce qui a esté dit et publié de certains maistres et docteurs devant moi et en vostre presence. *Explicit preface; ichi commence le prologue et la vie de saint Gerault.*

Aucun seulent douter se les choses qui sont traitées de S. Gerault soient vraies, dont aucun dient que ce sont choses vaines et fantastiques a croire et non vraies, et li autre qui querrent excusations en pechiés l'eslievent et exaucent outre mesure et discretion, pour ce que il dient que S. Gerault fu puissans et riches et que il vesqui en delices, et que, ce non estant ou contrestant, que il est saint, dont par l'exemples⁽¹⁾ de li il veullent excuser leur vie delicieuze que il meinent au monde.

On ne connaît pas d'autre copie de cette version, qui, à en juger par le style, ne saurait être antérieure aux dernières années du XIII^e siècle, et que, pour ma part, je serais porté à placer au commencement du XIV^e.

⁽¹⁾ Lire *les exemples*.





par en able gloire ou nos euv pussent venir par la
 haute pitee par la haute misericorde nre seigneur qui
 vit & regne par tout les siecles des siecles amens. Cisme
 ce l'apostol saint quent en legloriens martyr



oit al qui ont sens & discretion.
 dovent uolentiers oir les pa
 roles des uns des saintz martyrs
 par ce que les saintz martyrs
 nostre seigneur & sa gloire

.Siii.

ent ary & brule deus charbons & a croient avouise
 duale & de pouz & de toutes icez choses qui feu poisse
 faire alumer & esprendre. Et de cez & a ont asiez q
 estoient eouue & canes & et botes repost & es gra
 noies nauies & la croient il echange & mort & aus. En
 les fendoit morir par tantes manieres de tormens & de
 moz que pou est degent que uos seust deust ne dire
 Et l'uchez que aus cors qui moz estoient ne laissent ar
 il pas auoir repous ne seppulture. auors les laissent
 al qui aus les auoient sanz enseleur & sanz enfeur
 porce que li oisiel & les bestes les menaissent. ou il les
 gressent & chunt ou & sanz viures porce que li pou
 son les deuonnaissent & plus: estoient aus empoude
 & euendee & fire enlamer. porce que au eueu par la
 re nre seigneur ne seoroissent

Sietens que la cempete estout signanz sezeue
 qu'en nre seigneur croient mes sires sanz q
 sanz & mes sires sanz l'atens iurent de Rome par l'auo
 lence nre seigneur & alerent tant quil uindrent es
 fance & enor. ce n'ost que l'atens de lor p'ndion que
 mes sires sanz crep'us & sanz crep'mens & sanz
 r'issins & sanz u'alters & sanz martiaux & sanz euge

revoil arome soustent el qui crestien estoit
aple saint persequion par la loi nre seigneur & sanz loz
mors par avoir le regne puritable l'aplusto en estoit
mis en charres & emporcion osures ouit estoit tant
qui moroient par la grace de dieu qui souffroient. La
autre estoient tant saint de saintons & de vierges que li
neis loz rompoient & ensi de furoient. & plusor autre
estoient traictez d'autre manieres car ou loz traioit
les membres for doncois par torment el qui ace faire
estoient a toute pluisor autre avoient les manes l'oes de
vix le des & estoient pendu. Aco des ou afiches ou agi
loz ensi com enfant en cre. L'autre qui d'autre maniere
estoient torment estoient liure aus bestes sauntes
par deure. L'autre estoient mors & ois par ce que li
saintoit trebucher de mille tres hais liens engis lieste
ces l'aplusto autre estoient mis for grex de fer & si estoit

106
li des saintes pome. L'uns qui estoient
levent tant qui mouroient en une cre de sainte qui
amont est aplee. La esgurent il & parurent oy
tans deus en quel lieu il mouroient demorer ne a
voire par seruir nre seigneur
Donc redoutent lier a la mesfies sainte lu
gens a la cre de saintes & saintes qui tant de mo
ia en la cre d'ammes qui des aduc estoit un pucple
& renomee. La com menci nre sires loz ceures faire
deplir par saintes nre & par saintes miracles car
il estoient aduc engaines & en oroisons & p'eschort
& amoncoient le non nre seigneur. Aco qui a donc
par le signe de la sainte croiz qui faisoit loz aus
& mouroient aus sez loz oies. & aus muis loz par
les & aus paralaques loz saute de loz membres. Et



d

140

NOTICE

D'UN LÉGENDIER FRANÇAIS

CONSERVÉ

À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG

PAR

M. PAUL MEYER

TIRÉ DES NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES
TOME XXXVI



PARIS

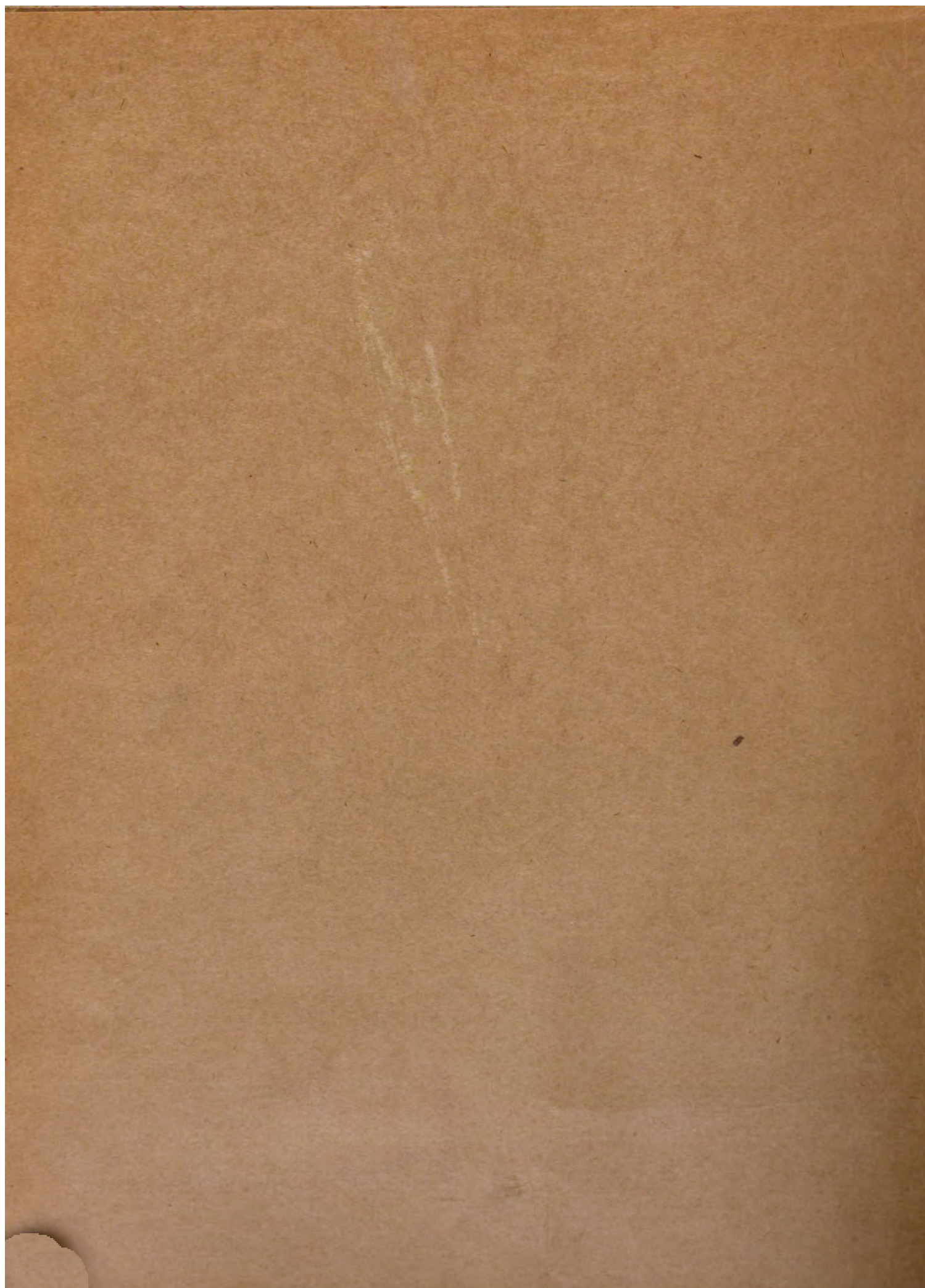
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

M DCCC

~~MS 8 n. 37~~

A/O 7952 A.3





PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

- MEYER (P.) Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.
- Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légendes des saints (1896)..... 3 fr. 20
- Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897)..... 2 fr.
- Notice sur un légendier français du XII^e siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)..... 3 fr.
- Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)..... 2 fr. 50
- Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899)..... 3 fr. 50
- MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)..... 2 fr. 60
- MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI^e siècle (1895).. 3 fr. 50
- La tiare pontificale du VIII^e au XV^e siècle, avec figures (1897)..... 3 fr. 80
- Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'Iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)..... 3 fr. 80
- NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890)..... 3 fr. 80
- Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897)..... 4 fr. 70
- OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895)..... 5 fr. 30
- RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)..... 6 fr.
- Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)..... 2 fr. 30
- Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)..... 4 fr.
- ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)..... 4 fr. et 4 fr. 40
- SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélogogie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)..... 12 fr.
- Le manuscrit n° 1380 du Fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélogogie (1899)..... 2 fr. 30
- SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)..... 7 fr. 50
- TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII^e siècle); texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897)..... 3 fr. 50
- TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XI^e siècle..... 2 fr. 60
- TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893).... 1 fr. 70
- L'inscription d'Henchr Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897)..... 3 fr. 80
- VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891)..... 2 fr.
- La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892)..... 1 fr.
- Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893). 2 fr.
- Les États de Paris en février 1358 (1894)..... 1 fr.
- WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890)..... 1 fr.

Vertical line on the left side of the page.



